

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. PIERRE ANDRÉ, président
M. JOHN HAEMMERLI, commissaire

**ENQUÊTE ET AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROJET D'AGRANDISSEMENT
DE LA MINE AURIFÈRE CANADIAN MALARTIC
ET DE DÉVIATION DE LA ROUTE 117 À MALARTIC
PAR CANADIAN MALARTIC GP**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 4

Séance tenue le 16 juin 2016 à 10 h
Théâtre Meglab
550, 4^e Avenue
Malartic

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 16 JUIN 2016
SÉANCE DE L'AVANT-MIDI
MOT DU PRÉSIDENT ET DÉPÔT DE DOCUMENTS 1
PÉRIODE DE QUESTIONS
M. BENJAMIN GAGNON-LAMOTHE..... 21
M. HENRI JACOB 36
Mme NICOLE KIROUAC 60

**SÉANCE DU 16 JUIN 2016
SÉANCE DE L'AVANT-MIDI
MOT DU PRÉSIDENT ET DÉPÔT DE DOCUMENTS**

5 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Mesdames et messieurs bonjour et bienvenue à cette quatrième séance de l'audience publique du projet d'agrandissement de la mine aurifère Canadian Malartic et de la déviation de la route 117 à Malartic par Canadian Malartic GP.

10

Pour ceux qui se joignent à nous pour la première fois, je m'appelle Pierre André et je préside cette Commission d'enquête.

15

Je me permets de vous rappeler les quelques règles de fonctionnement que nous utilisons. Les personnes qui désirent poser des questions s'inscrivent à l'arrière au registre. Il y a aussi la possibilité de poser des questions en ligne pour les internautes pendant la durée de l'audience seulement.

20

Les personnes qui s'inscrivent et qui sont appelées en avant peuvent poser deux (2) questions. On les règle à tour de rôle, et on va chercher les réponses auprès des personnes-ressources et du promoteur selon les besoins.

25

Une personne peut se réinscrire au registre. Pour l'instant, nous avons une liste au registre qui va nous permettre de fonctionner encore quelques heures, donc il y a un peu d'attente pour ceux qui s'inscrivent maintenant, qui peut être d'à peu près trois (3) heures avant de pouvoir être appelé.

30

Je porte à votre attention que les vidéos des séances, jusqu'à celle d'hier soir, sont déjà en ligne sur le site Web du BAPE. Donc si jamais vous voulez référer à ces séances, vous pouvez le faire, elles ont été mises en ligne ce matin.

35

Je vais faire un tour rapide pour voir s'il y a déjà des documents ou des informations complémentaires déposés côté personnes-ressources, vous me signifiez s'il y a quelque chose à ajouter.

PAR Mme ALEXANDRA ROIO :

Monsieur le Président, depuis la dernière séance – bonjour – les avis de non-conformité pour tous les aspects depuis le début de l'exploitation ont été déposés en copie papier à l'arrière et

40 aussi par Internet, de même que les avis d'infractions depuis le départ en fait de l'existence
d'Osisko, avant l'autorisation. Ça a été déposé aussi.

45 Ensuite, on devait vous revenir sur le nombre d'analystes au bureau régional. Donc ils sont
au nombre de dix-huit (18) personnes à l'analyse régionale qui vont participer ou collaborer aux
analyses des projets miniers puis des émissions d'autorisation. Donc ça, ça fait le tour.

50 Il y avait madame Grandmont qui devait vous revenir sur la jurisprudence concernant l'article
20, si on avait des informations sur ce sujet, de même que le rôle du ministère de l'Environnement
en cas de contamination après la délivrance du certificat de libération d'une mine.

PAR LE PRÉSIDENT :

D'accord. Et ces personnes devraient intervenir?

55 **PAR Mme ALEXANDRA ROIO :**

Bien, madame Grandmont peut vous donner tout de suite l'information. Puis je me
demandais aussi, on nous a dit qu'une intervention d'une collègue à Québec, elle est prête aussi à
faire un résumé de son intervention.

60 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Je vais y revenir dans deux (2) secondes pour ça, merci. Madame Grandmont.

65 **PAR Mme LAURENCE GRANDMONT :**

70 Bon matin! Alors j'ai regardé, en fonction de l'article 20, mais j'ai commencé mes recherches
avec Ciment Saint-Laurent, puisque vous aviez pointé le sujet, et ça m'a fait penser aussi au Petit
train du Nord. Je me suis rendu compte que dans les deux (2) cas, il y avait eu des recours
collectifs pour obtenir compensation pour des dommages qui étaient causés par des nuisances
dans les deux (2) cas.

75 C'est allé en Cour, et puis les parties, les plaignants, en fait, ont gagné leur procès. Donc il y
a eu des compensations au niveau monétaire. Pour le Petit train du Nord, c'était plus des
compensations – bien en fait, les motoneiges n'avaient plus le droit de passer tout simplement.

Mais c'était pas l'article 20, c'était l'article du Code civil, c'était l'article 976 qui dit :

80 «Les voisins doivent accepter les inconvénients normaux du voisinage qui n'excèdent pas les limites de la tolérance qu'ils se doivent suivant la nature ou la situation de leur fonds – je crois, excusez, c'était ce matin de bonne heure – ou suivant les usages locaux.»

Donc ce n'était pas l'article 20.

85 Par contre, il y a quelqu'un de mon bureau, très gentil, qui m'a envoyé un cas que c'était avec l'article 20 en tant que tel, c'était l'entreprise Fibrek SENC de Saint-Félicien qui devait verser une somme de plus de trente-huit mille et quelques dollars pour avoir enfreint la Loi sur la qualité de l'environnement. Et ce cas-là, c'était que Fibrek avait émis un contaminant dans l'environnement, à savoir, c'était du dioxyde de chlore. Donc ça contrevenait à l'article 20.

90 Donc c'est le cas que j'ai trouvé. Il y en a probablement d'autres. Puis sur le site Internet du ministère de l'Environnement, il y a un registre de culpabilité, donc j'imagine que ça serait possible d'aller fouiller là-dedans si vous désirez plus d'informations à ce niveau-là.

95 Donc ça existe des cas où est-ce qu'il y a eu des recours et des jugements à ce niveau-là.

PAR LE PRÉSIDENT :

100 Et dans le cas de Ciment Saint-Laurent, vous avez bien dit que c'était des nuisances, donc des contaminations qui étaient inférieures aux normes?

PAR Mme LAURENCE GRANDMONT :

105 Oui. En fait, c'était marqué, de ce que j'ai trouvé, c'était «compensations des dommages causés par le fonctionnement de l'usine dont des problèmes de bruit, d'odeur et de poussière». Et puis c'est allé jusqu'à la Cour suprême pour que ce soit entendu, puis en fait, c'est la première fois que la Cour suprême se prononçait sur un recours collectif en matière environnementale émanant du Québec, ce cas-là. Donc c'était intéressant quand même à ce niveau-là, je crois, de donner les informations. C'est pour ça que je l'ai retenu quand même.

110 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Merci.

115 **PAR Mme LAURENCE GRANDMONT :**

Et puis ensuite, pour ce qui est du certificat de délivrance, s'il arrive une contamination suite à l'émission du certificat, donc la compagnie en tant que telle, normalement, n'a plus de suivi ou

120 quoi que ce soit à faire, le terrain, je sais pas qu'est-ce qui arrive avec, j'imagine restitué à je sais pas qui, le MERN est plus au courant que moi là-dessus!

Bon, c'est sûr que selon la Loi sur les mines, le ministre du MERN délivre le certificat après avoir obtenu l'avis favorable de notre ministère.

125 Par contre, si une contamination de l'environnement était constatée alors que l'industriel minier avait obtenu – excusez, je le lis un peu – avait obtenu son certificat attestant qu'il était relevé de ses obligations, la situation à la fois environnementale et juridique serait évaluée au cas par cas selon les possibilités d'application de la LQE. En parallèle, des discussions seraient certainement entreprises avec le responsable de la contamination, donc la compagnie industrielle, pour trouver
130 des solutions administratives au problème de contamination.

Moi, c'est ce que j'ai comme information de mon côté, mais je sais que le MERN aurait un petit complément d'information à apporter là-dessus.

135 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Parfait, merci madame Grandmont. Monsieur Martin.

PAR M. FRANÇOIS MARTIN :

140 Oui, je pourrais inviter monsieur Robert Lacroix, ingénieur géologue de la Direction de la restauration des sites miniers, à élaborer sur le sujet.

PAR LE PRÉSIDENT :

145 À compléter cette information-là. Monsieur Lacroix, bonjour.

PAR M. ROBERT LACROIX :

150 Bonjour. Comme madame Grandmont le disait, effectivement, le certificat de libération est émis en vertu de la Loi sur les mines après réception d'un avis favorable du ministère de l'Environnement. Ça, c'est une chose.

155 Cependant, dans l'article 232.10 de la Loi sur les mines qui permet à la compagnie minière de demander son certificat de libération, à l'alinéa 2, ça dit que le certificat de libération est émis si le ministre est convaincu qu'il n'y a plus aucune possibilité d'émettre des contaminants dans l'environnement.

160 Donc si les données qu'on a, le gouvernement, nous permettent de croire qu'il pourrait y avoir de l'émission de contaminants par après, la compagnie risque de ne jamais être libérée.

165 Puis si on continue un peu sur le cas dont je vais dire hypothétique, il n'y a pas d'évidence que ça peut arriver, on se ramasse avec de la contamination par après, ça va être vraiment du cas par cas. Il va falloir s'il y a moyen de revenir contre la compagnie si, par exemple, je sais pas, elle avait omis de nous transmettre des informations qu'elle connaît ou peu importe. Mais ça va être vraiment une question légale qui va être très au-delà de mes compétences à moi.

PAR LE PRÉSIDENT :

170 Puis dites-moi, la provision financière, qu'est-ce qu'elle advient, comment elle fonctionne?

PAR M. ROBERT LACROIX :

175 Bon, les garanties financières, quand on reçoit un plan de restauration, OK, bon, c'est décrit c'est quoi le projet, il est situé où, comment ils vont le restaurer, et ils nous fournissent un tableau de ce que ça coûte selon eux pour restaurer le site.

180 Toutes ces données-là sont regardées par les analystes. Et il y a un échange de questions-réponses. Finalement, on finit par s'entendre sur un chiffre qui est le coût de restauration du site en question.

185 Et quand on leur envoie la lettre d'approbation, quatre-vingt-dix (90) jours après, depuis 2013 parce que la loi a été modifiée, il faut qu'ils versent cinquante pour cent (50 %) de la garantie. Donc pour faire une histoire vite, si la garantie est vingt millions (20 M\$), quatre-vingt-dix (90) jours après la réception de la lettre d'approbation, la compagnie doit nous donner dix millions (10 M\$).

Après ça, au premier et deuxième anniversaire de la lettre d'approbation, c'est le vingt-cinq pour cent (25 %) suivant et ensuite l'autre vingt-cinq pour cent (25 %) suivant, OK.

190 Et l'argent n'est pas retourné à la compagnie tant et aussi longtemps que le certificat de libération ne serait pas émis, parce qu'il faut quand même que le gouvernement puisse continuer de se protéger.

195 Cependant, certains travaux qui sont faits à la satisfaction de tout le monde pourraient être remboursés, si c'est des choses qui risquent pas d'émettre de contaminants, mettons, je le sais pas, vous mettez cinq millions (5 M\$) pour démanteler des bâtiments, bien, un coup qu'ils sont à terre puis qu'ils sont plus là, bien, on pourrait raisonnablement remettre cet argent-là à la compagnie.

PAR LE PRÉSIDENT :

200

Parfait. Quand la compagnie est libérée, il n'y a plus de fonds qui demeurent, tous les fonds sont remis?

PAR M. ROBERT LACROIX :

205

Bien en fait, quand elle est libérée, normalement, la compagnie demande de ravoir son argent, c'est légitime. Et comme je vous dis, le gouvernement remet l'argent après quand même des inspections. On remet pas ça juste sur un coup de téléphone, là. De notre ministère et du ministère de l'Environnement. Il y a un processus qui s'enclenche, mais c'est quand même très long.

210

PAR LE PRÉSIDENT :

215

Parfait, merci monsieur Lacroix. Attendez, monsieur Haemmerli voudrait ajouter quelque chose.

PAR LE COMMISSAIRE :

220

Allez-y.

PAR M. ROBERT LACROIX :

Bien en fait, continuez, et après ça j'ai d'autres informations pour une question d'hier.

225

PAR LE COMMISSAIRE :

D'accord. Juste pour finir celle-là! On connaît pas la pratique générale, mais vous avez parlé, si vous aviez des doutes, vous pouviez ne pas libérer. En donnez-vous beaucoup des certificats de libération? C'est quoi la pratique?

230

PAR M. ROBERT LACROIX :

En fait, je vous dirais qu'on n'en émet pratiquement plus, parce que, bon, le ministère s'est ramassé quand même avec un passif environnemental assez important, comme vous le savez.

235

Il faut vraiment qu'il soit convaincu avant d'émettre son certificat de libération, qu'il risque pas d'y avoir quelque chose qui va sortir d'un chapeau en dessous d'une roche quelque part. Donc on n'en émet pratiquement plus. C'est ça.

PAR LE COMMISSAIRE :

240

Merci.

PAR LE PRÉSIDENT :

245

Votre deuxième élément!

PAR M. ROBERT LACROIX :

250

À la question de madame Kirouac hier, concernant les galeries sous la ville de Malartic et particulièrement dans le coin de l'effondrement Barnat, et la fosse Buckshot, j'ai fait des recherches ce matin, j'ai trouvé des plans qu'on pourra vous transmettre. Mais il va falloir contextualiser les plans, parce que c'est des plans sans aucun contexte. Donc vous allez travailler pas mal fort pour savoir le renseignement qu'il y a dessus.

255

Donc les plans vont être contextualisés la semaine prochaine, et ça va vous être transmis.

PAR LE PRÉSIDENT :

260

Parfait, merci. Monsieur Bessette.

PAR M. STÉPHANE BESSETTE :

265

Bonjour. Par rapport à la question qui avait été posée au sujet, est-ce que le directeur ou la directrice de santé publique peut exiger une zone tampon! J'ai une réponse à vous fournir.

PAR LE PRÉSIDENT :

270

Je vous en prie.

PAR M. STÉPHANE BESSETTE :

Elle est déposée. Je vais vous la résumer!

275

Alors la réponse provient de la directrice de santé publique qui a consulté le directeur national de santé publique, le docteur Horacio Arruda.

Alors dans le cadre de la Loi sur la santé publique, au chapitre XI qui traite des pouvoirs des autorités de santé publique et du gouvernement en cas de menaces à la santé de la population, je

280 voudrais attirer votre attention sur l'article 106, on y précise qu'un directeur de santé publique qui
est d'avis en cours d'enquête qu'il existe effectivement une menace réelle à la santé de la
285 population a certains pouvoirs qui peuvent aller jusqu'à ordonner la cessation d'une activité, que ce
soit une activité industrielle, activité de toutes sortes.

Sauf qu'après discussions avec le docteur Arruda, il a été conclu que nous ne sommes pas
285 en présence de risques immédiats pour la santé, donc d'une menace à la santé mais plutôt de
nuisances qui causent des impacts et qui peuvent affecter la qualité de vie des citoyens et leur état
de santé biopsychosocial.

290 Mais il y a une distinction qui est faite entre la notion de menace à la santé et la notion de
nuisance qui affecte la qualité de vie, qui peut quand même générer des impacts à la santé, on en
conviendra. Mais la Loi sur la santé publique est basée sur la notion de menace à la santé. Les
pouvoirs sont autorisés au directeur de santé publique dans le cas de menace à la santé de la
population.

295 Donc en conclusion, la directrice de santé publique en Abitibi-Témiscamingue ne peut pas
ordonner une zone tampon dans le cadre des opérations minières.

300 Par contre, son souhait est que les parties prenantes arrivent à un consensus quant à
l'adoption du Guide de cohabitation et de bon voisinage. Au fond, la directrice est d'avis que la
notion de zone tampon peut être transposée à ce guide et pourrait apporter des solutions aux
problèmes vécus.

PAR LE PRÉSIDENT :

305 Parfait. Autres points?

PAR M. STÉPHANE BESSETTE :

310 Concernant la Résidence Allard, je sais que c'est vous qui allez finalement conclure si le
document est confidentiel ou non, mais on aimerait possiblement avoir des échanges sur certains
aspects, des renseignements qui pourraient être raturés du document avant de le déposer.

315 Donc pour le moment, le document n'est pas déposé officiellement, nous allons vous
transmettre un courriel à cet effet-là.

PAR LE PRÉSIDENT :

Parfait, merci. Il y avait un autre point avec vous que vous avez apporté hier, vous vouliez apporter un complément d'information sur l'enquête que vous aviez faite.

320

PAR M. STÉPHANE BESSETTE :

Sur l'enquête que nous avons réalisée.

325

PAR LE PRÉSIDENT :

Est-ce que votre collègue est ici?

PAR M. STÉPHANE BESSETTE :

330

Oui, monsieur Bilodeau.

PAR LE PRÉSIDENT :

335

Peut-être qu'on peut entendre monsieur Bilodeau tout de suite. Bonjour monsieur Bilodeau.

PAR M. FRÉDÉRIC BILODEAU :

340

Bonjour monsieur. Frédéric Bilodeau, conseiller en santé environnementale à la Direction de santé publique. Donc je vais être bref. C'était par rapport à la représentativité de notre sondage.

Selon les analyses statistiques qui ont été réalisées, tous les résultats sont présents dans le sondage, on peut pas dire que le sondage n'est pas représentatif de la population.

345

PAR LE PRÉSIDENT :

Est-ce qu'on peut dire qu'il est représentatif de la population? Parce que monsieur nous a dit qu'il ne l'était pas.

350

PAR M. FRÉDÉRIC BILODEAU :

Non en fait, c'est qu'on a été trop prudent. On a un léger biais au niveau de l'âge, parce que de la façon qu'on a envoyé notre sondage, qu'on a demandé de répondre, c'est qu'on a demandé au résident le plus âgé du foyer de répondre au sondage. Donc on a un léger biais au niveau de l'âge.

355

Par contre, tous les autres paramètres démographiques, on est quand même très bien représentatif de la population.

360 Puis aussi, ce qui nous renforce dans notre position de dire qu'on est représentatif, ça fait quand même quatre (4) études qui arrivent aux mêmes conclusions.

PAR LE PRÉSIDENT :

365 Et juste une question complémentaire, on s'attardera pas là-dessus! Il y a aussi dans la composition de l'échantillon la proportion des gens qui peuvent venir des différentes zones, est-ce que vous avez vérifié s'il y avait une proportion particulière, s'il y avait des réactions différentes des gens, pour prendre la typologie du promoteur, de la zone A, B ou C?

370 Est-ce que les gens qui ont répondu, la proportion qui a répondu est une proportion presque aléatoire, c'est-à-dire que les gens avaient la même probabilité de répondre, qu'ils soient en faveur, contre un projet, en faveur, pour les sondages, je sais pas?

PAR M. FRÉDÉRIC BILODEAU :

375 En fait, la représentativité du nombre de répondants pour chaque quartier était très représentative. Le test est très très fort même du nombre de personnes par quartier.

380 Ensuite, toutes les questions ont été analysées, puis décortiquées en fonction des différents paramètres démographiques.

Ça fait que je pense qu'on peut dire que oui, c'est représentatif.

PAR LE PRÉSIDENT :

385 Donc il y a plus de représentativité que monsieur Bessette le soulignait?

PAR M. FRÉDÉRIC BILODEAU :

390 Oui. On a été trop prudent, là-dessus on peut être blâmé.

PAR LE PRÉSIDENT :

395 D'accord, merci. Autres personnes-ressources qui a autres commentaires ou éléments à ajouter? Monsieur Ferron.

PAR M. MARTIN FERRON :

400 Bon matin, monsieur le Président. Nous avons fait la recherche suite à votre demande d'hier concernant ce qui avait été présenté lors de la réunion. Malheureusement, on n'a pas trouvé de PowerPoint ou de documents électroniques sur affichage qui avaient été présentés ici. Notre archiviste est encore en train de valider au niveau des serveurs de la municipalité, mais tout ce qui était au Service des archives a été déposé hier.

PAR LE PRÉSIDENT :

405 D'accord, on va attendre pour voir une réponse. Merci.

Madame Gonthier.

410 **PAR Mme LOUISE GONTHIER :**

Bonjour monsieur le Président. Oui, on avait deux (2) éléments que vous nous aviez demandés de faire, c'est-à-dire un rapport des accidents à l'entrée est et nord de la ville. Le rapport n'est pas finalisé, on devrait être en mesure de vous transmettre ça demain sans problème.

415 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Parfait.

420 **PAR Mme LOUISE GONTHIER :**

425 Ça vous va! Il y avait aussi par rapport aux soixante-quinze décibels (75 dB) utilisés par le ministère pour les projets de construction de route. Je devais parler à madame Gamache ce matin, mais avec les changements d'horaire, ça n'a pas été possible, ça fait que je lui ai envoyé un courriel, ça fait que j'attends un retour de sa part.

430 Par contre, je pourrais peut-être vous donner au moins un élément que j'ai eu le temps de discuter avec elle hier. La norme du soixante-quinze décibels (75 dB) utilisée par le ministère dans ses projets n'est pas une norme, mais c'est une façon de faire du ministère. Vous pouvez le voir par le devis qu'on vous a été transmis pour la construction de la voie de contournement de Rouyn-Noranda. C'est vraiment la façon, c'est le soixante-quinze décibels (75 dB) qui est utilisé qu'on présente à nos entrepreneurs.

PAR LE PRÉSIDENT :

435

Parfait. Donc si jamais madame Gamache veut s'exprimer directement, peut-être que vous pouvez voir avec notre équipe technique sur la faisabilité de l'avoir en ligne cet après-midi.

PAR Mme LOUISE GONTHIER :

440

J'ai regardé ça hier, et elle n'avait pas de possibilité malheureusement.

PAR LE PRÉSIDENT :

445

Parfait, donc c'est clair, donc on va attendre une réponse de votre part.

PAR Mme LOUISE GONTHIER :

450

J'avais peut-être un autre élément aussi, une précision que je voulais faire hier, mais je voulais faire quand même certaines vérifications. C'est par rapport à la présence du ministère des Transports lors justement du sondage qui a été fait en août 2012 par la Ville de Malartic.

Le ministère n'était pas présent à cette rencontre.

455

PAR LE PRÉSIDENT :

Parfait, merci. Monsieur Martin.

PAR M. FRANÇOIS MARTIN :

460

Oui monsieur le Président. Donc en plus des éléments qui avaient été demandés au sujet des plans de galeries souterraines dont il a été mentionné avec l'intervention de monsieur Lacroix, il y a deux (2) éléments qu'on a clarifiés un peu.

465

Un premier concerne les versements effectués par les sociétés minières. Donc effectivement, conformément aux articles 120 et 215 de la Loi sur les mines, le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles doit rendre publics la quantité et la valeur du minerai ainsi que les droits versés par les sociétés minières titulaires de baux miniers.

470

Les données sur la quantité et la valeur du minerai se trouvent sur le site Internet du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles sous l'onglet «Mines publications droits et redevances». Le rapport pour les données de 2014 est disponible et il a été déposé à la Commission.

PAR LE PRÉSIDENT :

475

Parfait, merci.

PAR M. FRANÇOIS MARTIN :

480

Par ailleurs, en ce qui concerne la Loi sur les mesures de transparence dans les industries minières, pétrolières et gazières, les premières déclarations en application de cette loi seront reçues à compter de novembre 2016 et seront rendues publiques sur SEDAR.

485

SEDAR est un site où les entreprises doivent déposer tous leurs rapports financiers ainsi que les rapports exigés en vertu du Règlement 43-101 sur l'information concernant les projets miniers; ce règlement relève de l'Autorité des marchés financiers en application de la Loi sur les valeurs mobilières.

PAR LE PRÉSIDENT :

490

Vous avez dit tous leurs rapports financiers?

PAR M. FRANÇOIS MARTIN :

495

Les rapports financiers ainsi que les rapports exigés en vertu du Règlement 43-101.

PAR LE PRÉSIDENT :

500

Ils sont rendus publics, d'accord. Et dans le cas, si c'est Canadian Malartic, vous nous avez fait part qu'il n'y avait pas de rapport annuel spécifique à Canadian Malartic. Là, il y a un rapport financier spécifique Canadian Malartic qui va être déposé? Comment ça fonctionne?

PAR M. FRANÇOIS MARTIN :

505

C'est l'information que j'ai ici.

PAR LE PRÉSIDENT :

510

C'est comme ça que vous l'interprétez? Canadian Malartic, c'est un site finalement, une mine?

PAR M. FRANÇOIS MARTIN :

Oui.

515

PAR LE PRÉSIDENT :

Est-ce que c'est les mines ou c'est...

520

PAR M. FRANÇOIS MARTIN :

En vertu de la Loi sur les mesures de transparence dans l'industrie minière, pétrolière et gazière, je ne saurais dire pour l'instant. Par contre, sur le site du ministère, c'est mine par mine.

525

PAR LE PRÉSIDENT :

Parfait, merci.

530

PAR M. FRANÇOIS MARTIN :

Il y avait un deuxième élément pour apporter des clarifications. Vous vouliez savoir si dans la vision stratégique, il y avait certaines mesures concernant les nouvelles technologies, entre autres avec les mesures d'atténuation, de mitigation.

535

PAR LE PRÉSIDENT :

L'innovation, oui.

540

PAR M. FRANÇOIS MARTIN :

J'ai un élément de réponse ici à vous donner.

PAR LE PRÉSIDENT :

545

Allez-y.

PAR M. FRANÇOIS MARTIN :

550

Donc la vision stratégique prévoit deux (2) mesures spécifiques pour favoriser des technologies susceptibles d'atténuer les impacts environnementaux des projets miniers.

Premièrement, le Groupe MISA a été mandaté pour évaluer la faisabilité de l'utilisation des technologies émergentes associées aux énergies renouvelables dans les opérations minières.

555 Aussi Écotech a le mandat de faire connaître aux sociétés minières les innovations technologiques québécoises. Ces technologies aident les entreprises à respecter les normes environnementales, notamment en ce qui concerne la salubrité de l'eau, à réduire leur empreinte environnementale ainsi que leurs émissions de gaz à effet de serre.

560 Par ailleurs, le Programme de recherche en partenariat sur le développement durable du secteur minier dont il est fait état dans la vision stratégique a un créneau dédié à l'économie d'énergie et aux gaz à effet de serre. Le ministère s'assurera de la diffusion des résultats de recherches et du transfert des connaissances.

565 Finalement, en lien avec l'un des objectifs de la vision stratégique qui consiste à améliorer la productivité de l'industrie minière, des sommes seront consacrées dans le cadre de la stratégie numérique du ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation pour faciliter le passage au numérique du secteur minier au Québec.

570 Donc l'utilisation de l'Internet des objets dans le secteur minier contribuera à réduire un grand nombre d'activités inutiles et partant, à éliminer les impacts de ces activités sur l'environnement.

PAR LE PRÉSIDENT :

575 Merci. Ça complète? Parfait.

Monsieur Roy, est-ce que vous aviez des documents à déposer ou des informations complémentaires?

580 **PAR M. CHRISTIAN ROY :**

Oui monsieur le Président. Simplement mentionner que dans les prochaines heures au plus tard vont être déposés les documents suivants!

585 Donc les présentations qu'on a faites hier au niveau de l'acquisition des résidences, de la déviation, de l'évolution du prix de l'or, le graphique de particules totales de mars 2012 à mars 2016, le Guide de cohabitation, les ouvertures sous la ville, évaluation des risques toxicologiques, les variantes du contournement et de déviation et aussi les statistiques au niveau des vibrations.

590

De plus, on a remis le graphique à jour comme il avait été demandé, jusqu'à la fin de juin 2016, qui va être aussi inclus dans cet envoi-là.

595 On va aussi soumettre la définition, la présentation de l'état de la vulnérabilité faite par madame Marie-Pier Bresse.

Il y a aussi le rapport d'activité, dans le fond, en lien avec le Guide de cohabitation, tous les commentaires, les questions que l'on a reçus vont être déposés.

600 **PAR LE PRÉSIDENT :**

605 Permettez, juste là-dessus, parce que je risque d'oublier! Le commentaire de maître Bélanger qui avait été fait, il fait partie de la liste de ces commentaires, OK, il sera déposé, s'il n'a pas déjà été déposé.

Venez au micro, puis redonnez votre nom pour la sténotypiste s'il vous plaît!

PAR Mme LISE THERRIEN :

610 Lise Therrien pour le Comité de quartier de citoyens au sud de la voie ferrée. Nous avons communiqué avec maître Bélanger et il a accepté qu'on dépose ses documents.

Et vous devriez les recevoir probablement ce matin par courriel.

615 **PAR LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Donc il sera comme déposé deux (2) fois. Si vous n'aviez pas fait déjà la démarche, comme il est déposé par le promoteur, on aurait pu le résumer.

620 **PAR Mme LISE THERRIEN :**

C'est déjà fait.

PAR LE PRÉSIDENT :

625 Parfait, merci madame Therrien.

Vous pouvez continuer monsieur Roy.

630 **PAR M. CHRISTIAN ROY :**

Parfait monsieur le Président. Aussi au niveau des rapports annuels, on va déposer les rapports annuels de Agnico Eagle et de Yamana Gold, comme on avait discuté hier, pour compléter la suite, suite à Osisko.

635 Le plan minier le plus récent aussi qui est le dernier, qui est valide aujourd'hui, 2016.

L'étude des vibrations faite par monsieur Thierry Bernard sur les maisons témoins dont on a eu un aperçu hier va être déposé.

640 Aussi tout ce qui a été réalisé par le Groupe de travail dans le cadre du Guide de cohabitation va être déposé aussi, monsieur le Président.

645 Notre objectif pour déposer à la Commission avant ce soir les taux d'extraction, c'est en cours de traitement actuellement.

Le bilan de masse aussi, ça va être sous forme d'un tableau, relatif à la poussière qu'on discutait hier, va être déposé. On essaie de faire ça avant ce soir.

650 Pour des mises à jour, au niveau des redevances pour Osisko, j'ai les chiffres ici. En 2014, on a versé quatorze point trois millions d'onces (14,3 M oz). La redevance est sous forme d'onces d'or. C'est pas de l'argent qu'on donne, c'est des onces. Puis en 2015, c'est vingt-huit point sept millions d'onces (28,7 M oz) d'or, monsieur le Président.

655 **PAR LE PRÉSIDENT :**

C'est une proportion, je pense?

660 **PAR M. CHRISTIAN ROY :**

C'est cinq pour cent (5 %) de notre production d'or, exactement, monsieur le Président.

665 Au niveau des dépassements sur Jacques-Cartier, on est très confiant des statistiques qu'on vous a présentées hier, mais on valide quand même actuellement. Il avait été amené le point qu'il y avait eu des dépassements sur Jacques-Cartier, alors que le graphique n'en faisait pas état. Donc on valide ça, mais on est confiant que ce qu'on a présenté est juste.

670 Au niveau de monsieur Ken Massé, l'offre, je me rappelle pas du montant hier qui avait été émis, mais l'offre qu'on a validée de notre côté était de quatre cent mille dollars (400 000 \$), la dernière offre qui avait été faite dans ce dossier-là, monsieur le Président.

Au niveau de monsieur Lemire, je suis dans l'attente de réponses de ce dossier-là.

675 Au niveau de la Résidence Allard, aussi, ça, ça date de deux (2) jours, je crois, je devais mentionner s'il y avait eu intervention d'un courtier immobilier ou non, finalement il n'y a pas eu l'intervention d'un courtier immobilier.

680 Juste une petite précision au niveau de la quatrième station de qualité de l'air qu'on a discuté hier! Donc les discussions qu'on a jusqu'à maintenant font état que la mine fournirait un instrument Hi-Vol.

685 Donc on voulait juste amener la précision, on collabore pleinement dans ce dossier-là, mais c'est pas nécessairement une station de qualité de l'air complète. Les discussions actuellement, ça porte sur un instrument en particulier. Ça fait que je voulais juste amener cette précision-là.

PAR LE PRÉSIDENT :

Puis c'était pour, rappelez-nous pour quel paramètre?

690 **PAR M. CHRISTIAN ROY :**

695 Bien, c'est dans le dossier avec Santé publique, la Ville. À ma connaissance, c'est pour mesurer les particules totales, particules plus fines. J'ai pas le détail. Simplement dire qu'on participe pleinement, mais que c'est pas une station complète au moment où on se parle.

700 Aussi au niveau du bruit, j'aimerais porter à votre attention, on a trouvé dans le document PR6 qui sert un peu à avoir l'état de tous les avis des experts pour la recevabilité de l'étude d'impact, on a trouvé dans ce document-là, aux pages 239 à 244, que l'expert du ministère de l'Environnement – puis là, je vous dis notre compréhension, c'est sans aucune prétention ou quoi que ce soit, mais c'est juste peut-être pour peut-être amener un peu d'aide dans le dossier – l'expert entre les pages 239 à 244 fait référence à la norme du ministère des Transports qui est le tome 2, construction routière, norme, ouvrage routier, ministère des Transports, de juin 2012, en mentionnant que cette norme-là est applicable.

705 Donc c'est ce que nous, on avait mis dans l'étude d'impact. Lui, il fait mention à cette norme-là disant que cette norme est applicable; et dans cette norme-là, on voit bien le soixante-quinze décibels (75 dB), monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT :

710 Parfait. Donc on va attendre de voir madame.

PAR M. CHRISTIAN ROY :

715 Merci monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT :

Les détails de madame Gonthier. Merci monsieur Roy.

720 Oui! Hier, on a eu un problème technique. Il n'y en a pas eu beaucoup jusqu'à maintenant, avec ces gens à Québec et tout, mais on a eu un petit problème technique et il y a une intervention de quelqu'un du ministère pour laquelle nous n'avons aucun registre. Nous n'avons pas de transcription, nous n'avons pas d'enregistrement, et cette dame, il s'agit de madame Martine Proulx qui est à Québec. Et on va simplement lui demander de redire son élément.

725 Je n'ai même pas la question que je lui avais adressée avec moi, mais madame Roio, je vous laisse la parole.

PAR Mme ALEXANDRA ROIO :

730 Oui, on a vérifié avec les gens de la technique quelle était la question qui était posée.

735 Donc pour remettre un peu les gens en contexte, on nous demandait si les éléments qui étaient apportés au plan de gestion des poussières étaient adéquats, si on s'attendait à avoir des adaptations, des changements ou des ajouts.

PAR LE PRÉSIDENT :

740 Parfait, madame Proulx, bonjour.

PAR Mme MARTINE PROULX :

745 Bonjour monsieur le Président. Pour résumer ce que j'ai dit hier, bon, ce que le promoteur propose pour gérer les émissions de particules dans le programme, nous, pour nous, à ce stade-ci, c'est satisfaisant.

750 Comme j'expliquais, une des principales sources d'émissions de particules, c'est beaucoup lié au routage des véhicules sur le site. Donc le promoteur s'est engagé à moduler l'arrosage de ces segments-là, parce qu'on sait que ça va varier beaucoup dépendant des conditions météo, de l'intensité du trafic qu'il y a sur le site, aussi eux, à la fréquence à laquelle ils vont arroser.

755 Donc ça, ils nous ont démontré avec des chiffres que les quantités d'eau appliquées à l'été 2015 ont été supérieures aux autres années. Et puis comme on discutait hier, les normes d'émissions des particules ont été respectées depuis mars 2015.

Donc on voit que ça a nettement un impact.

760 On propose d'autres mesures aussi, beaucoup liées à l'arrosage aussi, bon, sur des zones particulières. Aussi la réduction de la vitesse des véhicules sur le site.

Et puis le promoteur va même s'engager à réduire ses activités dans le cas où il serait susceptible d'avoir des dépassements.

765 Donc ce document-là, c'est sûr qu'à ce stade-ci, c'est satisfaisant pour nous, mais c'est toujours sujet à être modifié, parce que si on voit qu'il y a des dépassements des normes, c'est sûr que le ministère va rencontrer le promoteur pour s'assurer que ça n'arrive plus, et il va être obligé d'ajouter des mesures supplémentaires.

PAR LE PRÉSIDENT :

770 Parfait.

PAR Mme MARTINE PROULX :

775 Donc ça résume en gros ce que j'ai dit hier, je crois.

PAR LE PRÉSIDENT :

780 Bien oui, je me rappelle à peu près tout ce que vous aviez dit, c'est bon. Je vous remercie beaucoup.

PAR Mme MARTINE PROULX :

785 Merci à vous.

PAR M. CHRISTIAN ROY :

Excusez-moi monsieur le Président! J'ai fait une erreur en mentionnant les onces. Il y a un facteur important que j'ai fait une erreur.

790

Notre projet a un total de dix millions d'onces (10 M oz), donc j'ai donné beaucoup plus d'onces que notre projet en contenait et je m'en excuse. Donc j'aimerais seulement préciser les onces.

795

En 2014, on a donné quatorze mille trois cent vingt-six onces (14 326 oz) à Osisko, en termes de redevances, en termes de royautés.

En 2015, c'est vingt-huit mille six cent quatre-vingt-sept (28 687 oz). Donc ça change beaucoup les choses, je m'en excuse, monsieur le Président.

800

PAR LE PRÉSIDENT :

Pas de problème, merci d'avoir corrigé.

805

**PÉRIODE DE QUESTIONS
BENJAMIN GAGNON-LAMOTHE**

810

PAR LE PRÉSIDENT :

Je reviens à ma liste! J'invite maintenant madame Ginette Vaillancourt, si elle est ici. Non! Je poursuis. Madame Sylviane Legault. Cet après-midi, parfait. Monsieur Benjamin Gagnon-Lamothe. Bonjour monsieur.

815

PAR M. BENJAMIN GAGNON-LAMOTHE :

Bonjour monsieur le Président. Désolé de ne pas avoir été là hier, j'avais des problèmes de gardienne.

820

PAR LE PRÉSIDENT :

C'est important, la conciliation audience-famille!

825 **PAR M. BENJAMIN GAGNON-LAMOTHE :**

Oui. Et justement à ce propos, j'ai certaines inquiétudes par rapport au projet d'extension, étant père de famille.

830 J'ai entendu parler que durant la production de la mine Canadian Malartic, il y aurait eu des problèmes avec la halde à stériles et qu'une foreuse ou une «drill rig» dans le jargon du métier aurait été utilisée sur la halde à stériles pour perforer celle-ci en rapport avec du drainage minier acide.

835 J'aimerais avoir plus d'informations sur ce problème, et je me demandais s'il y a eu des correctifs planifiés pour l'extension de la fosse ainsi que l'extension de la halde à stériles.

PAR LE PRÉSIDENT :

840 Parfait. Juste une question! La question que vous adressez, c'est une préoccupation de contamination de l'air, de pollution, de bruit, de contamination de l'eau?

PAR M. BENJAMIN GAGNON-LAMOTHE :

845 En fait, il y a eu du forage sur la halde à stériles, puis ce serait en rapport avec ce qu'on a parlé hier, le drainage minier acide que justement monsieur Bruno Bussière a parlé.

PAR LE PRÉSIDENT :

850 Parfait, merci. Monsieur Roy.

PAR M. CHRISTIAN ROY :

855 Écoutez, monsieur le Président, je ne suis pas au courant de l'évènement auquel monsieur fait référence. Pour le moment, comme monsieur Bussière l'a mentionné hier, il n'y a pas de problématique de génération acide. On a un potentiel de génération acide, ce potentiel-là arrive après plusieurs plusieurs décennies voire des centaines d'années actuellement.

860 Donc je vais quand même faire le tour de mes collègues à la mine, voir qu'est-ce qui aurait pu arriver avec une foreuse au diamant sur une halde à stériles et revenir avec l'information, monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT :

865 Parfait. Donc on aura la réponse prochainement. Vous avez une deuxième question?

PAR M. BENJAMIN GAGNON-LAMOTHE :

870 Oui. En 2012, il y a eu un incendie majeur dans le bâtiment de l'usine de production de la mine Canadian Malartic. Cela m'inquiète, j'aimerais avoir plus d'informations sur ce qui s'est passé.

875 Et je me demandais s'il y a eu ou s'il y aura des correctifs planifiés pour que cette situation ne se repasse pas et qu'il n'y ait pas d'autres incendies, vu qu'en plus, la production va continuer, la production continuerait avec l'extension de la fosse.

PAR LE PRÉSIDENT :

Parfait, merci. Monsieur Roy.

880 **PAR M. CHRISTIAN ROY :**

885 Oui, écoutez, monsieur le Président, je peux vous dire ce que j'ai de souvenir par rapport à cet évènement-là, puis je vais quand même valider mes dires. Préférez-vous que je valide et que je revienne?

PAR LE PRÉSIDENT :

Vous pouvez déjà me donner l'ébauche de réponse.

890 **PAR M. CHRISTIAN ROY :**

895 De mon souvenir, monsieur le Président, c'était pendant un arrêt d'entretien. L'usine était en ce qu'on appelle un «shutdown», c'était des travaux de soudure au niveau du cyclone. Nos cyclones sont recouverts de caoutchouc. Il y a eu, au niveau de l'émission du permis de travail à chaud, il y a eu une problématique, donc le soudeur a fait les travaux, mais il n'y a pas eu de suivi par la suite. En tout cas, c'est quelque chose de cette nature-là.

900 Le feu a démarré dans le caoutchouc, le revêtement, puis s'est propagé par la suite aux alentours du cyclone comme tel.

Donc un, c'est pas quelque chose que l'on souhaite puis qu'on accepte, parce que c'est vraiment très dommageable pour notre productivité. C'est quelque chose qu'on a pris très au

sérieux, qu'on a refait toutes les procédures de travail à chaud par la suite. Même nos assureurs se sont assurés qu'on a fait le travail convenablement, monsieur le Président.

905

Donc on est un milieu industriel, on fait le maximum pour réduire au minimum nos risques. À chaque fois qu'il arrive des événements comme ça, puis là, peu importe l'intensité de l'évènement, que l'on parle d'un incendie ou qu'un travailleur se blesse, tous ces événements-là sont analysés, enquêtés, puis des correctifs sont apportés, monsieur le Président.

910

PAR LE PRÉSIDENT :

Merci. Ça m'ouvre une porte, votre question, sur le comité municipal-industriel. Donc je vais questionner un peu, je vais m'en aller vers monsieur Ferron.

915

Le comité municipal-industriel, il est fonctionnel depuis quand? Est-ce qu'il est fonctionnel aujourd'hui?

PAR M. MARTIN FERRON :

920

Oui monsieur le Président, le comité est fonctionnel, le comité mixte industriel regroupe les industries sur le territoire de Malartic qui pourraient avoir une problématique au niveau de la santé des citoyens, à cause surtout des produits chimiques. Alors ce comité-là est en fonction, oui.

925

PAR LE PRÉSIDENT :

Et il est en fonction depuis quand? Est-ce qu'il est en fonction depuis Osisko, depuis 2010-2011?

930

PAR M. MARTIN FERRON :

C'était une recommandation du BAPE de mettre en place ce comité-là. Il est en fonction depuis, ma mémoire, l'ouverture de la minière.

935

PAR LE PRÉSIDENT :

Depuis l'ouverture de la minière.

PAR M. MARTIN FERRON :

940

Il a été un petit peu en pause du moment de l'élection 2013 à aller fin 2014, et des rencontres, je vous dirais, trois-quatre (3-4) fois par année ou selon le besoin.

PAR LE PRÉSIDENT :

945 Il a été en pause pour à peu près deux (2) ans, mais là, vous avez déjà un plan de mesures d'urgence?

PAR M. MARTIN FERRON :

950 Oui.

PAR LE PRÉSIDENT :

955 Canadian Malartic fait partie du comité?

PAR M. MARTIN FERRON :

Canadian Malartic fait partie du comité, exactement.

PAR LE PRÉSIDENT :

960 Le plan de mesures d'urgence, avez-vous fait des exercices pour vous assurer, par exemple, que s'il arrive quelque chose aux installations de la mine qui demanderait une intervention rapide, qu'il soit efficace et fonctionnel?

965

PAR M. MARTIN FERRON :

970 Exactement. La minière, ce printemps, en collaboration avec la municipalité a fait un exercice majeur sur intervention, simulation de déversement de produits de haute toxicité. Et les pratiques sont faites, dans le fond, pour améliorer les procédures et valider celles-ci et oui exactement, il y a des exercices qui sont faits, oui.

PAR LE PRÉSIDENT :

975 Parfait. Et puis vous avez tout l'équipement pour réagir à toutes les situations ou vous êtes en pénurie d'équipement pour réagir à des situations extrêmes?

PAR M. MARTIN FERRON :

980 La municipalité est bien organisée et bien équipée pour répondre aux besoins au niveau d'intervention d'urgence ou avec des encapsuleurs. Les pompiers sont formés à cet effet. Il y a également à la minière, il y a des équipes de sauvetage.

985 Et les équipements qui ne sont pas disponibles au niveau de la municipalité, soit par manque de fonds ou d'équipements, exemple un camion échelle pour aller sur le toit, lors du feu de Canadian Malartic, on a des ententes avec la municipalité de Val-d'Or qui vient apporter leur expertise et leurs équipements si nécessaire.

PAR LE PRÉSIDENT :

990 Monsieur Roy, le promoteur, vous avez aussi tout l'équipement pour réagir en situation d'urgence, j'imagine, sur votre plan?

PAR M. CHRISTIAN ROY :

995 Oui monsieur le Président. On a une équipe de premiers répondants sur le site qui est formé, qui a des appareils, par exemple de respiration autonome, des choses comme ça. Ils sont tous équipés.

1000 C'est un groupe qui fait des pratiques régulièrement, tant au niveau des cordages, par exemple, pour aller récupérer un travailleur. Parce que pour nous, les urgences peuvent avoir plusieurs formes, monsieur le Président. Ça peut être quelqu'un qui s'est blessé, ça peut être quelqu'un qui a fait une chute, des choses comme ça, donc notre groupe d'intervention à la mine est prêt à répondre à toutes ces situations-là, monsieur le Président.

1005 **PAR LE PRÉSIDENT :**

1010 Parfait. Et dans le plan d'urgence, je reviens à monsieur Ferron, dans le plan d'urgence que vous avez expérimenté ou dans les scénarios que vous avez regardés d'un point de vue purement théorique, est-ce qu'un incident, genre un déversement le long du chemin du Lac-Mourier par des camions de cyanure ou autres, a été évalué?

PAR M. MARTIN FERRON :

1015 Monsieur le Président, dans notre plan de mesures d'urgence, ce ne sont pas des scénarios qui sont élaborés mais des procédures d'intervention et de communication. Celui-ci vous a été déposé.

1020 Au niveau des pratiques, tout ce qui est fait, c'est au niveau pompiers, au niveau intervention. Il y a des procédures déjà établies, et les pratiques sont faites en fonction, oui, de déversement, de sauvetage en hauteur, en espace clos, avec encapsuleur, pour contenir des déversements. Ces pratiques-là reviennent au niveau du service incendie. C'est pas écrit dans les procédures d'intervention du plan d'urgence de la municipalité.

PAR LE PRÉSIDENT :

1025 Parce que souvent, ce que vous avez dit tout à l'heure, c'est qu'il y a quand même eu un exercice?

PAR M. MARTIN FERRON :

1030 Oui, il y a eu un exercice qui a été organisé cette fois-là en collaboration avec le service d'incendie bien sûr de la municipalité et la minière. C'est la minière qui coordonnait cet exercice-là.

Et bien sûr, il y a un rapport qui a été fait à cet effet.

1035 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Puis c'est un exercice en tour de table ou c'est un exercice en site?

PAR M. MARTIN FERRON :

1040 Un exercice en site, réel, sans que les gens connaissent, ils ont été appelés comme par le service d'urgence, le 9-1-1, si vous voulez. Il y a une alarme qui a été déclenchée, et les gens avaient une réelle intervention à faire, simulée mais une réelle intervention avec des gens blessés, un déversement et une situation de confinement.

1045 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que vous avez un système d'alerte citoyenne? C'est-à-dire si jamais vous avez besoin d'évacuer des gens?

1050 **PAR M. MARTIN FERRON :**

1055 Oui, c'est prévu au niveau de notre plan de mesures d'urgence. C'est un système d'intervention avec des partenaires, bien sûr la Sûreté du Québec, avec les pompiers, avec la commission scolaire pour des zones de confinement ou d'exclusion ou d'évacuation.

PAR LE PRÉSIDENT :

1060 Parfait. Donc ce comité-là, il est requis par un article de la Loi sur la sécurité civile?

PAR M. MARTIN FERRON :

1065 À ma connaissance, c'est pas encore une obligation, mais c'est une recommandation du BAPE, ce qui a été mis en place.

1070 Dans ce comité-là, c'est pas nécessairement le plan de mesures d'urgence de la ville qui va être discuté. S'il y a des problématiques, des modifications au niveau d'utilisation du processus, des produits chimiques, exemple en ce moment il y a un changement au niveau de l'utilisation du SO₂ vers un autre produit, c'est sûr que ça va amener des analyses ou des discussions à savoir si on change le procédé ou des processus d'intervention.

PAR LE PRÉSIDENT :

1075 Parfait. Je sais qu'on a un représentant de la Sécurité civile, je sais pas s'il est ici ce matin? Non. On pourrait peut-être voir après-midi.

PAR M. BENJAMIN GAGNON-LAMOTHE :

1080 Oui monsieur le Président, j'avais juste une question! Est-ce que les ministères ont suivi, voir si finalement il pourrait y avoir d'autres situations d'incendie majeur, par exemple dans l'usine de Canadian Malartic ou dans les équipements?

PAR LE PRÉSIDENT :

1085 Donc sur le comité municipal-industriel, il y a des ministères?

PAR M. MARTIN FERRON :

1090 Oui il y a des ministères, il y a des invités. La Sécurité civile est présente également sur le site. Mais est-ce qu'ils ont fait des recommandations à la minière, bien là!

PAR LE PRÉSIDENT :

1095 Monsieur Roy, qui sont les membres ministériels gouvernementaux sur le comité?

PAR M. CHRISTIAN ROY :

1100 Je pourrais pas vous répondre, monsieur le Président. Écoutez, on va trouver l'information et on va vous revenir.

PAR LE PRÉSIDENT :

Parfait. Madame Roio, vous devez être sur le comité?

1105 **PAR Mme ALEXANDRA ROIO :**

Bien en fait, on n'est pas sur le comité, mais je voulais juste vous mentionner que dans le cadre de la Procédure d'évaluation environnementale, notre ministère demande que le plan des mesures d'urgence soit déposé. On regarde si justement les procédures d'intervention, les mesures qui sont prises sont adéquates en fonction des risques technologiques qu'on identifie.

1110

Puis dans le cas de Malartic, il y a un plan de mesures d'urgence qui existe, qui va devoir être mis à jour dans le cadre de la procédure, qui va peut-être intégrer des nouvelles interventions, dépendamment de l'analyse d'acceptabilité qui serait faite.

1115

PAR LE PRÉSIDENT :

Le plan date de quelle année?

1120 **PAR Mme ALEXANDRA ROIO :**

La dernière mise à jour, je pourrais pas vous dire, mais nous, il y a un plan des mesures d'urgence qui a été déposé peu après l'émission du décret en 2009.

1125 **PAR LE PRÉSIDENT :**

D'accord, donc c'est avant le changement de propriétaire.

PAR Mme ALEXANDRA ROIO :

1130

Oui, oui, c'est ça. Donc c'est habituellement lorsqu'on émet un décret, les minières sont tenues de déposer – dans le cadre du décret, c'est souvent un plan des mesures d'urgence préliminaire, étant donné qu'on connaît pas tous les travaux de façon très spécifique, mais c'est mis à jour par la suite, puis on s'assure que c'est partagé avec les partenaires du milieu dont les pompiers, la Ville, le ministère de la Sécurité publique.

1135

PAR LE PRÉSIDENT :

Merci. Monsieur Bessette, le ministère de la Santé et des Services sociaux fait-il partie du comité municipal-industriel?

1140

PAR M. STÉPHANE BESSETTE :

1145 Oui nous sommes présents sur le comité depuis, je vous dirais, je pense, 2012. Historiquement, on a commencé notre enquête épidémiologique sur la situation à Malartic en raison des émissions de NO_x qui étaient générées par certains sautages. Par la suite, ça a été discuté au CMMI.

1150 Ce qu'on revendiquait à cette époque-là, c'était qu'il y ait un système d'alarme pour alerter la population, advenant le cas où, pour diverses raisons, il y avait un changement subi de vent. On s'entend que c'est des événements qui sont extrêmement rares.

1155 Mais le directeur de santé publique, à ce moment-là, estimait que bien que le risque d'un changement de direction de vent soit très faible, aussi infime la possibilité soit-elle, il recommandait tout de même d'avoir, étant donné l'étendue possible, significative de ce risque si jamais il y avait un nuage d'oxyde d'azote qui s'en allait vers la ville, avait estimé bon de recommander de mettre un système d'alarme.

PAR LE PRÉSIDENT :

1160 Ça a été intégré?

PAR M. STÉPHANE BESSETTE :

1165 Non, ça a été discuté au CMMI. La décision du comité, ça a été de ne pas mettre en place un système d'alarme.

1170 La décision tournait autour du fait que la notion de système d'alarme pourrait être justifiée advenant le cas, à propos du risque au niveau du SO₂ gazeux. Et puis là, je pense que la manière est en train de changer son procédé. Le SO₂ va être remplacé par de l'acide de Caro qui est un mélange de peroxyde et d'acide sulfurique.

PAR LE PRÉSIDENT :

1175 Parfait. Donc ça va amener un changement du plan d'urgence, parfait.

PAR M. BENJAMIN GAGNON-LAMOTHE :

J'aurais juste une question pour conclure.

1180 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Oui, allez-y sur votre dernière, parce que là, je suis généreux!

1185 **PAR M. BENJAMIN GAGNON-LAMOTHE :**

Alors je devrais être inquiet s'il n'y a pas de suivi sur les différents incidents qui se passent sur la mine?

1190 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Pardon? Répétez votre question.

1195 **PAR M. BENJAMIN GAGNON-LAMOTHE :**

Alors je devrais être inquiet s'il n'y a pas de suivi sur les incidents majeurs qui se passent dans le milieu industriel de la mine Canadian Malartic.

1200 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Mais ce que j'ai entendu, c'est qu'il y avait un suivi de chaque évènement.

1205 **PAR M. BENJAMIN GAGNON-LAMOTHE :**

Est-ce qu'il y a quelqu'un qui a été voir?

1210 **PAR M. CHRISTIAN ROY :**

Monsieur le Président, j'aimerais peut-être ajouter un élément de réponse aussi. Comme je l'ai mentionné, chaque évènement au site de la mine, que ce soit un accident, un incident ou un passé proche, ils sont enquêtés, ils sont analysés, enquêtés. Il y a des rectificatifs qui sont apportés.

1215 Puis lors d'accidents et incidents aussi, dépendamment des gravités, la CNESST est informée du dossier, va venir aussi sur le site prendre compte de la situation et aussi procéder, dans le fond, avec nous, dans l'analyse de ce dossier-là et faire des recommandations aussi, monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT :

1220 La CNESST, vous êtes tenu de l'aviser à chaque évènement?

PAR M. CHRISTIAN ROY :

1225 Exactement, monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT :

C'est une obligation légale.

1230 **PAR M. CHRISTIAN ROY :**

Donc il y a des suivis qui se font à ce sujet-là, c'est certain certain, il y a des suivis. Puis il y a des mesures qui sont prises pour assurer que ces évènements-là ne se reproduisent pas, monsieur le Président.

1235

PAR LE PRÉSIDENT :

Et est-ce que vous faites rapport de chaque évènement au comité municipal-industriel aussi?

1240 **PAR M. CHRISTIAN ROY :**

Il faudrait que je m'informe, monsieur le Président. Je sais que notre surintendant en mesures d'urgence siège sur le CMMI. C'est quoi qu'il amène comme information, malheureusement je n'ai pas l'information avec moi, mais je pourrai vous trouver l'information.

1245

PAR LE PRÉSIDENT :

Parfait, merci.

1250 **PAR M. BENJAMIN GAGNON-LAMOTHE :**

Merci.

PAR M. MARTIN FERRON :

1255

Monsieur le Président, j'aimerais pouvoir compléter si vous permettez.

PAR LE PRÉSIDENT :

1260 Oui monsieur Ferron, allez-y.

PAR M. MARTIN FERRON :

1265 Sur le plan de mesures d'urgence, celui-ci a été revampé et refait, je dirais, de fond en comble en exercice l'année dernière et déposé au Conseil de ville officiellement cet hiver à la ville de Malartic.

PAR LE PRÉSIDENT :

1270 Est-ce qu'il a été déposé au dossier déjà?

PAR M. MARTIN FERRON :

1275 Oui, il a été déposé déjà au dossier.

PAR LE PRÉSIDENT :

Parfait. Donc nous l'avons déjà.

1280 **PAR M. MARTIN FERRON :**

Vous l'avez déjà, une nouvelle mise à jour complètement, je dirais aux normes d'aujourd'hui, ce qu'un plan d'urgence doit comporter.

1285 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Merci.

PAR M. FRANÇOIS FORTIN :

1290 Monsieur le Président, j'aimerais ajouter un élément d'information s'il vous plaît. Nous à Canadian Malartic, notre plan de mesures d'urgence, je ne sais pas s'il est transmis au ministère à chaque année, mais on le met à jour à chaque année aussi.

1295 Pour ce qui est de l'exercice à grand déploiement, compte tenu qu'on a du SO₂ sur notre site, on est tenu, à chaque cinq (5) ans, de faire un exercice à grand déploiement, comme le mentionnait monsieur Ferron.

1300 Le dernier a eu lieu en novembre 2015, puis la simulation qui avait été à ce moment-là, c'était le déversement d'un camion de SO₂ tout près du chemin du Lac-Mourier, pas sur le chemin, mais sur notre chemin d'accès, donc à quelques centaines de mètres du chemin du Lac-Mourier.

PAR LE PRÉSIDENT :

1305 Parfait. Et je vais poursuivre un peu sur ça, parce que vous semblez bien connaître le dossier! Quelles ont été les améliorations qui ont pu être apportées ou les défaillances qui ont pu être observées avec cette simulation?

PAR M. FRANÇOIS FORTIN :

1310 Bien, je pense que ça permet aussi de tester les modes de communication. On est en communication avec la Ville, les intervenants, tout ça.

1315 Aussi sur notre site, donc ça permet entre autres d'améliorer, j'ai pas tous les détails, mais je pense que ça permet d'améliorer nos modes de communication, les modes d'intervention, la rapidité. C'est difficile de penser à tout, le site est vaste, il y a beaucoup de personnes. Souvent il y a plus de mille (1000) personnes, peut-être pas mille (1000), mais autour de mille (1000) personnes sur le site, incluant les contracteurs. Donc c'est un grand défi.

1320 Donc ça permet de peaufiner nos méthodes.

PAR LE PRÉSIDENT :

Parfait, merci. Monsieur Haemmerli.

1325 **PAR LE COMMISSAIRE :**

1330 Pour terminer avec le chemin du Lac-Mourier, monsieur Ferron, il y a un participant, le premier soir, qui avait une préoccupation à l'égard de l'enclavement des résidents du chemin Mourier puis du chemin des Merles, advenant qu'un déversement ou un accident entrave le passage sur ces chemins-là. Est-ce qu'il y a des solutions, est-ce que la Ville a prévu des éléments dans le cas où cette situation se produisait?

PAR M. MARTIN FERRON :

1335 Non, j'ai pas souvenir d'avoir travaillé sur ce dossier-là.

1340 Mais une chose est sûre, c'est qu'ils ne sont pas vraiment enclavés, il y a des sorties qui se dirigent vers le lac Mourier, il y a un chemin forestier ou un chemin, bien, je dis forestier, qui mène au barrage d'Hydro-Québec Rapide-7 et Rapide-2 qui permet de ressortir dans le secteur de Cadillac entre Rouyn-Noranda et Malartic.

Alors s'il y avait un accident entre Malartic et la minière, il y a une possibilité de sortir de ce côté.

1345 **PAR LE COMMISSAIRE :**

Moyennant certains détours.

1350 **PAR M. MARTIN FERRON :**

C'est carrossable, c'est un chemin de gravier de qualité.

PAR LE COMMISSAIRE :

1355 Ça va, merci.

PAR LE PRÉSIDENT :

1360 Madame Gonthier.

PAR Mme LOUISE GONTHIER :

1365 Oui monsieur le Président. Je voulais juste ajouter, on parle du chemin du Lac-Mourier, donc il est sous la gestion du ministère des Transports. D'ailleurs dans l'étude d'impact, le promoteur a ajouté le plan de mesures d'urgence du ministère, donc c'est certain que s'il y a un incident, il y aura tout déploiement de la part du ministère des Transports à cette occasion-là.

PAR LE PRÉSIDENT :

1370 Merci. Madame Roio.

PAR Mme ALEXANDRA ROIO :

1375 En fait, monsieur le Président, si cela peut aussi rassurer la population concernant les mesures d'urgence, je voulais mentionner que notre ministère aussi possède un secteur qui s'appelle Urgence-Environnement, puis qui va aussi intervenir lorsqu'il y a des évènements qui

1380 vont impliquer notamment des déversements de contaminants, comme des hydrocarbures, des
matières dangereuses, des eaux usées, des fuites de gaz toxiques ou des combustibles, des rejets
gazeux ou liquides au-delà des normes prescrites, des incendies impliquant des matières
dangereuses, puis des accidents routiers, ferroviaires ou maritimes aussi impliquant des matières
dangereuses.

1385 Donc il y a toute une procédure qui se poursuit au ministère de l'Environnement lorsqu'il y a
un évènement qui pourrait se produire à la mine.

PAR LE PRÉSIDENT :

1390 Alors voilà, en situation d'urgence, j'imagine que vous êtes contacté, puis le système
d'urgence environnementale est contacté pratiquement automatiquement?

PAR Mme ALEXANDRA ROIO :

Oui.

1395 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Parfait, merci.

1400

HENRI JACOB

PAR LE PRÉSIDENT :

1405 Bon, alors monsieur André Morin. Monsieur Morin est ici? Parfait. Je poursuis avec madame
Annette Ayotte, est-ce qu'elle est ici? Nous sommes rendus à monsieur Henri Jacob. Bonjour
monsieur Jacob.

PAR M. HENRI JACOB :

1410 Bonjour monsieur le Président, bonjour monsieur le Commissaire. Peut-être juste un petit
peu avant de commencer, parce que je pense que je me suis mal fait comprendre hier quand j'ai
parlé de demander, de me présenter la méthodologie sur la voie de contournement.

1415 Ce que j'aurais aimé avoir, c'est plutôt un genre de compte rendu, de comment la réunion – il
doit y avoir eu un compte rendu, il doit y avoir une secrétaire, parce que là, on a juste parlé de la

1420 carte, j'aimerais que soit déposé le compte rendu de cette rencontre-là, peu importe s'il est fait à la main, moi, ça me dérange pas même si c'est pas fait avec la haute technologie. J'aimerais savoir un peu comment ça s'est déroulé.

PAR LE PRÉSIDENT :

Parfait. Monsieur Ferron, est-ce que vous avez vu passer ça dans votre recherche de carte?

1425 **PAR M. MARTIN FERRON :**

Aucunement. On n'a pas de compte rendu, monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT :

1430 Il n'y a pas de compte rendu de la réunion.

PAR M. MARTIN FERRON :

1435 Malheureusement, j'ai pas trouvé ça dans les archives de la municipalité. Bien, le Service d'archives n'a pas trouvé ce genre de document dans sa recherche. Il nous a sorti tous les documents qu'il y avait en lien avec la demande.

PAR LE PRÉSIDENT :

1440 Alors dites-moi, s'il n'y a pas eu de compte rendu, comment vous pouvez savoir, vous rappeler des chiffres du sondage?

PAR M. MARTIN FERRON :

1445 Ah, je vous les ai déposés, ceux qui ont été comptabilisés. Tous les documents trouvés ont été déposés.

PAR LE PRÉSIDENT :

1450 Le sondage a été mis.

PAR M. MARTIN FERRON :

1455 Il a été comptabilisé, tout ce qui a été récupéré comme information, je vous l'ai transmis.

PAR LE PRÉSIDENT :

Puis c'est la Ville qui avait organisé ça?

1460

PAR M. MARTIN FERRON :

Oui.

1465

PAR LE PRÉSIDENT :

Il n'y avait pas un consultant?

1470

PAR M. MARTIN FERRON :

Non.

PAR LE PRÉSIDENT :

C'est la Ville vraiment.

1475

PAR M. MARTIN FERRON :

C'était la Ville.

1480

PAR LE PRÉSIDENT :

Et est-ce qu'il y a des documents qui avaient été remis à des citoyens pendant la rencontre?

1485

PAR M. MARTIN FERRON :

À ma connaissance, non.

PAR LE PRÉSIDENT :

À votre connaissance, non. Parfait. Merci.

1490

PAR M. HENRI JACOB :

C'est quoi le numéro de ce document-là? Parce que j'ai regardé en arrière, j'ai pas rien trouvé.

1495

PAR LE PRÉSIDENT :

1500 Quel document? Le document sur le sondage? Le sondage que vous avez déposé, je suis pas sûr que monsieur Ferron peut nous référer, parce que c'est un code du Bureau.

PAR M. HENRI JACOB :

1505 Y a-t-il quelqu'un qui va pouvoir me le dire?

PAR LE PRÉSIDENT :

1510 Vérifiez en arrière tout à l'heure avec madame Olivier ou monsieur Guay Lachance s'il vous plaît.

PAR M. HENRI JACOB :

Parfait.

1515 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Votre première question.

PAR M. HENRI JACOB :

1520 En fait, comme j'avais beaucoup de questions, il faut tirer à pile ou face pour savoir laquelle que je vais passer, quelle section je vais passer, parce que je pourrai pas toutes les passer!

1525 Je suis tombé sur le point qui s'adresse, je pense que c'est le chapitre 13, c'est sur la compensation.

1530 Quand on nous a fait la présentation avant-hier, ça a passé dans le temps d'un clic, je parle de la compensation des milieux humides qui vont être impactés. Ça fait qu'on a juste eu un clic, j'ai pas eu le temps de voir exactement.

1535 J'aimerais ça, si ça serait possible avant de poser ma question, qu'on nous décrive au moins ou qu'on nous résume c'est quoi le programme de compensation et qu'est-ce que la minière ou le promoteur proposait comme compensation des deux cents hectares (200 ha) et des douze hectares (12 ha) qui vont être impactés.

PAR LE PRÉSIDENT :

Comme c'est dans une discussion entre le ministère et le promoteur, on va faire le tour des deux (2). On va commencer par le promoteur.

1540

PAR M. CHRISTIAN ROY :

Oui monsieur le Président, j'inviterai monsieur Guy Jérémie à répondre à votre question.

1545

PAR LE PRÉSIDENT :

Parfait. Bonjour monsieur Jérémie.

PAR M. GUY JÉRÉMIE :

1550

Bonjour monsieur le Président. J'ai quatre (4) diapositives qui permettent d'éclairer un petit peu ce dossier-là. Donc comme monsieur Jacob l'a indiqué, le programme de compensation qui est proposé par Canadian Malartic est présent dans l'étude d'impact au chapitre 13.

1555

L'approche qui a été prise pour éviter, pour disons gérer la problématique des pertes, a consisté, en premier lieu, à éviter les pertes qui sont dues au prolongement de la halde à stériles et du parc à résidus.

1560

Le deuxième élément, ça a été de minimiser ces pertes, et c'est pour cela qu'il y a une partie des résidus et de la halde à stériles qui est renvoyée dans la fosse. Donc cela permet de limiter l'expansion du parc à résidus et de détruire plus de milieux humides.

1565

Et le troisième élément, c'est ce qui reste qu'on peut faire, c'est-à-dire pour compenser pour les pertes, les pertes qui sont de l'ordre de deux cent vingt hectares (220 ha).

PAR LE PRÉSIDENT :

Là, on parle de milieux humides pour l'instant?

1570

PAR M. GUY JÉRÉMIE :

Milieux humides et habitat du poisson, les deux (2) ensemble.

1575 Donc je vous présente rapidement les images ici. C'est la partie de la déviation. Donc on voit en rouge, les deux (2) traits rouges ici, c'est l'emprise de la route et là, on voit les milieux humides et l'habitat du poisson ici qui est touché par le projet.

1580 En ce qui concerne l'extension, c'est ici qu'on a la plus grande quantité de pertes, donc c'est vraiment toutes les zones en bleu. On a beaucoup de barrages de castors qui font qu'on a des zones humides.

1585 Ce qu'on a présenté dans le chapitre 13, c'est un plan, on a plusieurs options, on a présenté plusieurs options, soit en premier lieu, un plan de conservation de zone. Ce qu'on a présenté dans le rapport, c'est les territoires qui sont adjacents à la forêt Piché-Lemoyne.

 On a également proposé la création d'un milieu humide dans le bassin sud-est et on a aussi d'autres projets de compensation pour l'habitat du poisson qui sont soit des aménagements de frayères, soit du nettoyage de la rivière Piché, divers projets.

1590 Donc c'est tous des projets qui sont proposés au ministère.

 On a eu une réunion avec le ministère pour justement discuter de ce projet-là, puis pour en fait avoir les priorités du ministère sur qu'est-ce qu'eux préfèrent avoir comme type de projets dans la région.

1595 C'est la fin de ma présentation.

PAR LE PRÉSIDENT :

1600 Donc actuellement, c'est en discussions?

PAR M. GUY JÉRÉMIE :

1605 À l'heure actuelle, c'est en discussions avec le ministère. Donc on a discuté, nous on a fait notre proposition de plan des différents projets, et le ministère est en train de regarder à l'heure actuelle c'est quoi les projets les plus intéressants pour eux.

PAR LE PRÉSIDENT :

1610 Et ce plan, c'est celui qu'on a dans l'étude d'impact ou c'est un plan qui est plus récent?

PAR M. GUY JÉRÉMIE :

1615

Non, il n'y a pas de plan pour l'instant qui est plus récent que ce qu'on a déposé.

C'est plus en termes de discussions avec le ministère. Donc il y a des options qu'il faut qu'on regarde de notre bord, puis que le ministère regarde de son bord aussi. Donc on est en cours de discussions là-dessus.

1620

PAR LE PRÉSIDENT :

Parfait. Madame Roio, sur cette question!

1625

PAR Mme ALEXANDRA ROIO :

Monsieur le Président, concernant les milieux humides, c'est madame Laurence Grandmont qui va répondre à la question.

1630

PAR LE PRÉSIDENT :

Madame Grandmont.

PAR Mme LAURENCE GRANDMONT :

1635

Monsieur le Président, je ne peux qu'abonder dans le même sens que monsieur Jérémie. Donc effectivement, on est en discussions en ce moment. Il y a eu à peine une rencontre, donc c'est le balbutiement en fait du plan de compensation qu'on parle, là.

1640

On va voir en période d'acceptabilité à consolider ce plan-là pour que tout le monde soit d'accord avec les mesures de compensation proposées, que ce soit le MFFP, nous autres le ministère pour les milieux humides.

1645

Et puis le plan de compensation, il va falloir qu'il soit déposé en période d'acceptabilité et qu'il soit acceptable de la part des ministères pour que le projet puisse aller de l'avant. On en est vraiment là.

PAR LE PRÉSIDENT :

1650

Et ce plan de compensation, une fois qu'il y a une première ébauche de faite qui tend vers un consensus, est-ce qu'il est prévu une présentation aux groupes locaux qui ont un intérêt sur les milieux humides, la faune, la flore?

PAR Mme LAURENCE GRANDMONT :

1655 Ça, ce serait plus au promoteur de faire ces démarches-là. De notre côté, non, il n'y a pas de
présentation qui va être faite, ni de la part des autres ministères. En tout cas, je parle pour le
MFFP, mais de notre côté, non.

Ce serait le promoteur qui aurait à présenter ça s'il le souhaite.

1660 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que c'est dans une perspective, de présenter le plan de compensation, l'ébauche du
plan pour voir ce que les communautés qui sont du milieu en pensent et éventuellement l'améliorer
par les discussions?

1665

PAR M. CHRISTIAN ROY :

1670 Honnêtement, monsieur le Président, je sais pas comment ça fonctionne normalement. C'est
certain qu'on demeure toujours ouvert au milieu. Si les gens ont des propositions avec ce qu'ils
voient aujourd'hui, des propositions à nous faire, je sais que monsieur Jacob est impliqué
beaucoup dans le milieu, tout ça, s'il a des propositions, on est toujours ouvert à les recevoir.

PAR LE PRÉSIDENT :

1675 Je comprends. Je reviens à vous, madame Grandmont! Dans les projets dans la région
Abitibi-Témiscamingue, comment est gérée la compensation? Est-ce que pour une perte d'un
hectare (1 ha) de milieu humide, on recommande en général une compensation pour un hectare
(1 ha) de milieu humide?

1680 Est-ce qu'il y a des rapports particuliers? Comment ça s'applique?

PAR Mme LAURENCE GRANDMONT :

1685 Bien je pense pas qu'il y a des rapports particuliers qui existent. La compensation va
dépendre de quoi ont l'air en fait les milieux, la nature propre de chaque milieu humide.

1690 Donc on va regarder les éléments qui peuvent contribuer à l'analyse du projet de
compensation. On va regarder au niveau de l'intégrité des fonctions du milieu naturel, la valeur
relative à l'échelle territoriale, s'il y a aussi une certaine unicité ou une rareté de ces milieux-là, puis
aussi l'ampleur évidemment des impacts appréhendés sur le projet.

Donc c'est vraiment du cas par cas. On peut pas vraiment faire des lignes très très strictes directrices pour la compensation.

1695 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Et dans ce cas-ci, le ministère évalue la qualité des milieux humides perdus dans ce deux cent vingt hectares (220 ha) comme exceptionnels, très bons, bons, passables?

1700 **PAR Mme LAURENCE GRANDMONT :**

J'ai perdu ma fiche, ce sera pas long! Excusez-moi, je lis un petit peu, je sais pas tout par cœur. C'est ça, le pointage attribué à l'intérieur de chaque critère n'a pas été détaillé pour l'instant à l'exception de celui sur la fragmentation.

1705

Donc c'est possible qu'à l'étape de l'acceptabilité, il y ait des questions complémentaires qui soient soulevées au besoin en lien avec la valeur écologique de ces milieux-là. Donc c'est ce que je pourrais vous donner comme réponse sur ce sujet-là.

1710 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Monsieur Haemmerli.

PAR LE COMMISSAIRE :

1715

Je sais pas si je vais aller très loin, parce que j'avais des questions plus précises sur les différents modes de compensation, sur les différents secteurs proposés, mais de ce que je comprends, vous ne les avez pas forcément évalués encore?

1720 **PAR Mme LAURENCE GRANDMONT :**

Non, c'est ça. En période de recevabilité, on a vraiment reçu des propositions, et ça va vraiment être analysé prochainement. En fait, c'est commencé tranquillement pas vite, mais ça s'en vient.

1725

PAR LE COMMISSAIRE :

Donc vous pourrez pas me dire si des secteurs autour de l'aire protégée Piché-Lemoyne sont plus intéressants que d'autres ou commenter la proposition du promoteur de créer des milieux humides dans le bassin sud-est ou des choses comme ça?

1730

PAR Mme LAURENCE GRANDMONT :

Je pourrais pas malheureusement, on n'est pas encore rendus là.

1735

PAR LE COMMISSAIRE :

Mais peut-être aussi pour m'aider à apprécier, parce qu'il y a une proposition qui concerne aussi monsieur Fort qui va jusqu'à dire qu'on mettrait des ressources sur la protection de l'habitat du caribou pour compenser la perte de certains habitats.

1740

Comment est-ce que cette proposition est reçue par vous, puis comment vous la traiteriez avec le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs?

1745

PAR Mme LAURENCE GRANDMONT :

Bien en fait, on est ouvert à toutes les propositions, pour l'instant, puis chaque proposition va être analysée. Puis de toute façon, pour l'instant, vu qu'on fait l'habitat du poisson et les milieux humides en même temps, les gens du MFFP sont déjà dans la boucle. Donc ça va pouvoir se discuter entre nous autres, là.

1750

PAR LE COMMISSAIRE :

OK. Donc en l'état, aujourd'hui, juste pour terminer, de l'audience publique, on n'aura pas d'autres informations sur cet état-là de l'étude d'acceptabilité?

1755

PAR Mme LAURENCE GRANDMONT :

Non.

1760

PAR LE COMMISSAIRE :

OK, ça va, merci.

1765

PAR LE PRÉSIDENT :

C'est à cet effet que je posais la question à la participation, une planification d'une participation pour exposer un plan de compensation. Parce que comme les gens peuvent pas s'exprimer aujourd'hui sur le plan, parce qu'on ne le connaît pas, c'est en négociation, ça va arriver avant les autorisations, dans une étape subséquente?

1770

PAR Mme LAURENCE GRANDMONT :

1775 Effectivement, bien, c'est très intéressant, puis ce que j'ai vu souvent dans d'autres projets, c'est que les promoteurs allaient faire des consultations publiques en fait pour voir si les gens, les organismes tous azimuts avaient des projets de compensation à proposer. Puis des fois, certains projets étaient repris, des fois non.

1780 Il y a toujours une justification, mais c'est sûr que c'est encouragé de notre côté, on trouve ça très intéressant que la population soit mise dans la boucle aussi.

Mais c'est vraiment du côté du promoteur qu'il faut que ce soit fait à ce moment-là.

PAR LE PRÉSIDENT :

1785 Parfait. Donc on a senti une ouverture du côté du promoteur dans sa réponse. Monsieur, oui.

PAR M. HENRI JACOB :

1790 Pour poser ma question d'abord, ça serait tu possible qu'ils nous mettent la carte qui est dans le document dans l'étude d'impact qui montre les propositions hypothétiques de compensation? Vu que c'est dans le document, c'est tu possible de les voir à l'écran?

PAR LE COMMISSAIRE :

1795 C'est la carte 13-1 du résumé, du gros résumé. C'est la dernière carte du document.

PAR M. GUY JÉRÉMIE :

1800 C'est les différents secteurs de conservation collés sur la forêt Piché-Lemoyne.

PAR LE PRÉSIDENT :

1805 Le titre, c'est compensation des milieux naturels.

PAR LE COMMISSAIRE :

1810 Puis pendant que vous l'affichez, je vais juste poser une question à madame Grandmont. Madame Grandmont, juste pour terminer, excusez-moi! Je voulais savoir, comment se fait-il que la réserve telle qu'elle va être présentée sur la carte d'aire protégée ne correspond pas au plan de conservation qu'on trouve sur le site du ministère, avez-vous une idée?

PAR Mme LAURENCE GRANDMONT :

1815 Ah, parce que c'est une aire projetée! Madame Roio va répondre à la question, elle connaît la réponse.

PAR Mme ALEXANDRA ROIO :

1820 Bien en fait, je suis pas sûre de la connaître parfaitement, mais il me semble qu'à travers les discussions qu'on a eues avec notre expert en région concernant cette zone-là, c'est qu'en fait, dans les plans qui ont été présentés, c'était pas encore tout à fait définitif, notamment par rapport à ce secteur-là, il y a des choses qui doivent être encore regardées par le ministère, notamment il y a des claims miniers qui l'entourent, puis ces délimitations ne sont pas encore tout à fait définitives, d'autant moins la carte qui a été présentée par le promoteur.

1825 C'est d'ailleurs un des points de discussions qu'on va avoir avec eux pour la compensation. Des possibilités soit de travailler autour de cette zone-là ou pas.

PAR LE COMMISSAIRE :

1830 Donc que je sois un promoteur puis que je vais voir le plan de conservation que vous avez sur vos titres, j'ai pas tout à fait la même information que là, ça fait que c'était ça ma question. C'est mêlant suivant par quel canal on arrive.

1835 **PAR Mme ALEXANDRA ROIO :**

1840 Oui, je comprends, puis je vous avoue que je peux peut-être vérifier pourquoi il y a cette différence, parce que je pourrais pas vous la dire maintenant, mais je crois que comme c'est des documents sur notre site qui sont évolutifs, puis que la carte qui est présentée par le promoteur est comme une image prise à un certain moment donné, est-ce que ça a évolué entre-temps! Je peux vérifier.

PAR LE COMMISSAIRE :

1845 S'il vous plaît, merci.

PAR LE PRÉSIDENT :

1850 La carte, voilà. Madame Grandmont.

PAR Mme LAURENCE GRANDMONT :

1855 Excusez, si je peux juste revenir un petit peu en arrière si vous me permettez! Pour les milieux humides, on a quand même une gradation pour le système de compensation. Je sais pas si vous vous voulez que je vous en dise un mot?

PAR LE PRÉSIDENT :

1860 Allez-y donc.

PAR Mme LAURENCE GRANDMONT :

1865 Donc notre gradation au ministère, c'est sûr qu'en premier lieu, on essaie toujours de restaurer les milieux humides qui sont déjà existants.

Ensuite, on essaie de créer des milieux humides, ce qui n'est pas toujours facile, parce que c'est des milieux très très complexes.

Ensuite, on essaie d'en protéger si possible.

1870 Et là, si ça fonctionne pas, ces trois (3) premiers éléments là, on va plus vers une protection des milieux humides naturels terrestres. Donc là, c'est peut-être là que le caribou embarquerait un peu plus, si je peux me permettre de dire ça.

1875 Et finalement, on peut aussi valoriser écologiquement un milieu humide existant. Donc c'est notre gradation.

Donc c'est là-dessus un peu qu'on se base quand on a des suggestions pour voir qu'est-ce qui est faisable ou pas sur le terrain.

1880

PAR LE PRÉSIDENT :

Et quand on arrive à une compensation économique de type un don, on est rendu à la dernière échelle du dernier échelon de votre priorité.

1885

PAR Mme LAURENCE GRANDMONT :

Exactement. On essaie généralement de ne pas en arriver là si possible. Mais c'est vraiment quand toutes les options sont épuisées et qu'on ne trouve plus rien, là, on peut aller là, mais on essaie vraiment d'éviter cette façon d'agir là au niveau de la compensation.

1890

PAR LE PRÉSIDENT :

Parfait. Monsieur Jacob, la carte est à l'écran.

1895 **PAR M. HENRI JACOB :**

1900 En fait, je voudrais juste vous rappeler, j'ai été rencontré par le consultant qui a monté l'étude d'impact à trois (3) reprises, le 6 du onzième mois de l'année 14, le 24 du troisième mois de l'année 15 puis le 7 du 4 de l'année 15. Pour vous dire que j'ai été rencontré sur spécifiquement la compensation des milieux humides, parce que je travaille dans les milieux humides depuis vingt-deux (22) ans minimum et que je travaille sur la question de la sauvagine, etc.

1905 Et un des milieux humides que j'ai proposé qui se retrouve pas là est la rivière Piché elle-même qui, elle, il y a eu une étude d'impact, on parle pas d'un projet que je vous lance simplement pour un vœu pieux, une étude d'impact qui a été faite par Canards Illimités que j'ai montrée au consultant. J'ai dit que ça existait, je pouvais pas le donner parce que ça appartient à Canards Illimités, il existe.

1910 Juillet 1989, l'étude d'impact a été faite, le ministère de l'Environnement avait répondu favorablement. Si ça s'est pas fait, c'est parce que Canards Illimités, à l'époque, a fermé son bureau puis il était en restructuration. Mais toute l'étude d'impact était faite.

1915 C'est le milieu récepteur de toutes les eaux usées qui vont sortir de la mine, s'en vont dans le ruisseau Raymond et s'en vont dans la rivière Piché. Et les quatre (4) critères que madame a parlé, ils correspondent. C'était un des milieux qui est reconnu, un milieu inventorié par le ministère de l'Environnement et par d'autres ministères. L'étude archéologique a été faite. Toutes les études sont faites pour prouver ce milieu-là.

1920 Et la solution est inscrite là-dedans. Les plans d'arpentage, les plans d'ingénierie, tout est fait pour justement, ce qui serait à l'avantage de la mine, ce serait visible, c'est une zone récréative très très importante pour la ville de Val-d'Or, etc., etc.

PAR LE PRÉSIDENT :

1925 Je suis convaincu que ça va être dans votre mémoire, mais j'aimerais beaucoup avoir le titre exact et l'année. Comme ça, on pourrait faire une demande à Canards Illimités.

PAR M. HENRI JACOB :

1930 Si jamais ils ne l'ont pas, je pourrai toujours vous prêter cette version-là, mais il y a un élastique d'attaché. Je vous dis ça, parce que c'est déjà arrivé dans une étude d'impact, j'ai déposé un document, puis malheureusement, il a été perdu. C'est la seule copie.

PAR LE PRÉSIDENT :

1935 Si jamais il y a un lien Internet, on va peut-être le trouver, mais avec cette année-là, possiblement que...

PAR M. HENRI JACOB :

1940 Ça se peut qu'il ne soit pas sur le nuage. Ça s'appelle «Projet d'aménagement faunique de la rivière Piché, Dubuisson, MRC Vallée-de-l'Or» et c'est fait par Canards Illimités. Ça a été le promoteur Canards Illimités Canada, consultant Jean Gagnon, un biologiste, rapport principal, version préliminaire, juillet 1989. Et à l'intérieur, ce que j'ai ici, c'est la réponse du 24 octobre 89 par le ministère à l'époque qui s'appelait ministère de l'Environnement. Ce que je sais pas c'est quoi au juste aujourd'hui.

1945 Ça fait que ça, je l'ai présenté. Mais ma question! Pourquoi, quand je regarde cette carte-là, on n'a fait nullement, autrement que la seule chose qu'on dit, peut-être on va mettre une passe à poissons. C'est inclus là-dedans, la passe à poissons. Que ce soit du doré, c'est déjà inclus.

1950 Mais on parle pas de justement faire ça, qui est facile, qui est pas tellement cher et qui réglerait un problème de milieu humide. Il y a cent vingt-six (126) espèces d'oiseaux reconnus là-dessus, toutes les espèces de canards qui se trouvent en région, puis je peux vous faire le listing, j'ai passé plus de quarante (40) ans à étudier ce milieu-là.

PAR LE PRÉSIDENT :

1955 Donc on va laisser la parole pour voir...

PAR M. HENRI JACOB :

1960 Excusez si je suis émotif, mais des fois ça m'énerve.

1965 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Non, c'est bon. Monsieur Jérémie, j'imagine, monsieur Roy, que vous m'envoyez à monsieur Jérémie, monsieur Jérémie, pourquoi ce projet ne fait pas partie de la discussion sur la table?

1970 **PAR M. GUY JÉRÉMIE :**

En fait, ce projet fait, en partie, partie de la discussion dans ce que j'ai présenté, je suis passé rapidement, parce que je voulais pas trop m'attarder.

1975 Mais ce qu'on présente ici, c'est en termes de conservation, mais aussi on a des projets comme un aménagement d'une frayère sur la rivière Piché. Donc je pense que ça fait référence à ce projet-là. Je ne suis pas sûr à cent pour cent (100 %). Je me prononce un petit peu à la place de mes biologistes. Je sais qu'ils ont communiqué avec vous, puis c'est un des projets qui est mis sur la table.

1980 Il y a des projets aussi sur un nettoyage sur la rivière Carré. Donc on a plusieurs projets autour de ce secteur.

1985 C'est des propositions que l'on fait, donc nous, on est un petit peu en attente des priorités du ministère par rapport à toute la vague de projets.

PAR LE PRÉSIDENT :

Madame Roio.

1990 **PAR Mme ALEXANDRA ROIO :**

1995 Oui en fait, je voulais dire à monsieur le Président que la proposition de monsieur concernant cette étude a été en effet amenée dès le départ à la rencontre, puis c'est une des possibilités ou des avenues que l'on regarde. Puis c'est vrai qu'il est difficile à trouver, le document, même s'il relève du ministère de l'Environnement.

Donc les projets qui sont inclus dans ce document-là vont être regardés, évalués.

2000 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Et qui l'a amené, c'est vous ou c'est le promoteur qui l'a mis sur la table?

2005

PAR Mme ALEXANDRA ROIO :

C'est le promoteur qui l'a amené. Puis il y a également les gens en région étaient au courant, aussi du MFFP, donc tout le monde avait déjà entendu parler de ce projet-là, puis on va le regarder un petit peu plus en profondeur avec d'autres possibilités aussi, notamment ce qui a été proposé.

2010

PAR LE PRÉSIDENT :

Monsieur Haemmerli.

2015

PAR LE COMMISSAIRE :

Je vais continuer avec vous, puis peut-être aller voir avec le promoteur. Est-ce qu'il y a des difficultés particulières liées à la localisation par exemple des baux miniers ou des choses comme ça?

2020

PAR Mme ALEXANDRA ROIO :

C'est en effet un enjeu. Oui, les baux miniers qui entourent certains secteurs où ce qu'il y a des projets qui sont possibles, dans le fond dépendamment à qui ils appartiennent, il y a quand même toute une approche qui parfois doit être utilisée pour déclamer ou en tout cas, vous savez, en fait c'est tout cet aspect-là qu'on doit un peu valider avant de prendre des décisions ou proposer des projets.

2025

Parce qu'on veut que s'il y a un projet de milieu humide qui soit fait, il soit structurant, efficace, puis qu'il y ait vraiment un effet qui soit associé à ça.

2030

PAR LE PRÉSIDENT :

Et ça, c'est le cas général ou c'est le cas particulier?

2035

PAR Mme ALEXANDRA ROIO :

Non, je parle pour le cas ici.

2040

PAR LE PRÉSIDENT :

Pour ce cas-là, OK.

PAR Mme ALEXANDRA ROIO :

2045 Oui.

PAR LE COMMISSAIRE :

2050 Je vais juste aller voir monsieur Roy! Étant donné que vous avez délimité la propriété ou l'ensemble de vos baux miniers, j'imagine qu'il y en a pas qui sont à vous dans la proposition de monsieur Jacob, c'est à d'autres compagnies?

PAR M. CHRISTIAN ROY :

2055 Si on se réfère à la présentation qu'on avait faite hier ou avant-hier, monsieur le Commissaire, on voyait que tout autour de nos propriétés, nos baux, c'était aussi claimé, monsieur.

PAR LE COMMISSAIRE :

2060 Donc en retournant à cette carte, on va être capable de faire la part des choses.

PAR M. CHRISTIAN ROY :

2065 Oui monsieur.

PAR LE COMMISSAIRE :

Merci.

2070 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Donc monsieur Jacob, c'est sur la table, la proposition, le projet.

PAR M. HENRI JACOB :

2075 C'est étonnant qu'on n'en parle même pas dans l'étude d'impact. Si c'est sur la table, si tout le monde est au courant!

PAR LE PRÉSIDENT :

2080 La Commission va prendre connaissance du rapport. Si elle ne l'obtient pas par Canards Illimités qui en est le détenteur, on passera par le ministère.

PAR M. HENRI JACOB :

2085 Puis si le ministère de l'Environnement le trouve pas, je suis prêt, au même prix qu'ils nous chargent pour les photocopies, qu'ils pourront le faire!

2090 Comme je suis sur ce sujet-là, je vais continuer sur le même sujet! On a parlé du troupeau de caribous de Val-d'Or, que le ministère des Forêts, Faune et Parcs – on a enlevé les parcs de l'Environnement, parce que c'est une aire protégée trop importante – mais ceci étant dit! Ma question s'adressera pas directement à eux autres, vous l'adresserez à qui vous voudrez.

2095 Sur la question du troupeau de caribous de Val-d'Or, il est reconnu dans la littérature que pour qu'un territoire soit valable pour le caribou aujourd'hui, il faut qu'il soit pas impacté, il faut pas qu'il y ait plus d'impacts que trente-cinq pour cent (35 %).

2100 Le troupeau de caribous de Val-d'Or, j'ai travaillé, c'est nous qui a fait installer le comité de remise en place de ce comité-là qui n'existait pas, c'est nous qui a publié le rapport du ministère de la Faune à l'époque qui voulait pas le publier, qui dit dedans, dans ces documents-là, la littérature dit qu'il faut pas qu'un territoire soit impacté à plus de trente-cinq pour cent (35 %).

2105 Celui-là qu'on a à Val-d'Or est impacté à quatre-vingt-cinq pour cent (85 %). Déjà il n'y a plus de possibilités. En 84 quand on est intervenu, il y avait cinquante (50) bêtes qui est le troupeau minimum. Aujourd'hui, on est à un troupeau de douze (12) bêtes.

2110 Tous les spécialistes nous disent que c'est impossible. Ça fait que ce que je demande comme question, c'est qu'on me dépose une seule étude par un biologiste ou par un spécialiste des caribous, qu'il me dise que tu peux investir sur un troupeau de douze (12) caribous, puis que ce troupeau-là va survivre, alors que toute la littérature nous dit que c'est cinquante (50) et il faut que ce soit sur un territoire qui n'est pas impacté.

2115 Ce même ministère là, un coup qu'il a ouvert le territoire, il a laissé construire des chemins. Là, les prédateurs à quatre (4) pattes ont rentré, les prédateurs à deux (2) pattes ont passé, le troupeau est parti de cinquante (50) depuis 84, il est rendu à douze (12) bêtes.

PAR LE PRÉSIDENT :

On va aller voir monsieur Fort.

2120 **PAR M. HENRI JACOB :**

Ça fait qu'une proposition de même, ça n'a pas de bon sens.

PAR LE PRÉSIDENT :

2125 Parfait, on va aller voir monsieur Fort sur cette question de caribou.

PAR M. ALAIN FORT :

2130 Pour la question du caribou à Val-d'Or, il y a des travaux déjà qui ont été effectués au cours des dernières années. Il y a eu de la capture, mettons, de femelles pour les protéger durant la période de reproduction, puis les rejets.

Il y a un comité également qui travaille là-dessus, un comité de rétablissement régional.

2135 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Un comité régional?

PAR M. ALAIN FORT :

2140 Oui, c'est ça. Qui travaille, qui fait des propositions.

PAR LE PRÉSIDENT :

2145 Est-ce qu'il a établi un plan de rétablissement régional, il existe un plan de rétablissement régional du caribou forestier?

PAR M. ALAIN FORT :

2150 C'est pas mon dossier à ce niveau-là. Ce qui est finalisé, il y a eu des plans de faits, ce qui est finalisé ou non, il faudrait que je valide avec le professionnel qui s'occupe du dossier.

Je peux faire la validation puis vous déposer tout simplement l'état d'avancement mettons des travaux à ce niveau-là.

2155 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Vous avez d'autre chose, vous pouvez continuer.

2160 **PAR M. ALAIN FORT :**

À ce niveau-là?

PAR LE PRÉSIDENT :

2165 Oui. Vous étiez parti, je vous ai interrompu pour voir s'il existait le plan!

PAR M. ALAIN FORT :

2170 Non, à ce niveau-là, je sais que c'est en évaluation puis en étude. C'est vrai que c'est un troupeau qui est très très affecté, en fin de compte, où les densités sont de l'ordre de quinze (15) spécimens à l'heure actuelle, entre quinze (15) et vingt (20). C'est les chiffres qui sont avancés. C'est ce que je peux dire, là.

On s'en occupe en tout cas, on tente de faire au mieux.

2175

PAR LE PRÉSIDENT :

2180 Dans une situation de dégradation de l'habitat à ce niveau, comment vous allez réussir à défendre, avec le ministère, l'établissement des plans de compensation, parce que vous êtes partenaires un peu dans ça, je pense que c'est le ministère qui est le coordonnateur, et vous avez une intervention, puis il y a une question de don, comment c'était écrit déjà, c'est un don pour la protection du caribou, c'est ça que j'avais vu? Je rêve, là, peut-être!

PAR LE COMMISSAIRE :

2185

Non, c'est que dans les propositions, il y en a une qui était de mettre des ressources sur la protection d'un habitat du caribou.

PAR LE PRÉSIDENT :

2190

C'est ça. Comment on arrive à concilier le niveau de dégradation de l'habitat?

PAR M. ALAIN FORT :

2195 Bien, il y a du travail qui se fait à différents niveaux. Là, je vous parle sous toutes réserves, ce que je connais du dossier, en fin de compte.

2200

Il y a des travaux qui se font à différents niveaux. D'une part, il y a une grande partie de l'habitat du caribou dans le secteur de Val-d'Or qui est protégé par une aire protégée, en fin de compte. Il y a ça.

Suite à ça, il y a des ententes aussi avec la partie Forêt du ministère, en fin de compte, pour gérer les coupes qui doivent se faire.

2205 Il y a des évaluations aussi de l'utilisation des chemins. Est-ce qu'on devrait fermer certains chemins pour réduire le dérangement à proximité du troupeau. Il y a toutes sortes de problématiques à considérer, en fin de compte, dans ce cas-là, pour améliorer ça.

2210 Puis il y a une approche également au niveau à long terme, de quelle manière vont se faire par exemple les coupes pour la protection pour qu'à long terme, on ait un habitat qui corresponde mieux aux besoins de cette espèce-là. Donc pour pouvoir à terme maintenir une densité plus importante que celle qui est là, peut-être de l'ordre de cinquante (50) ou une centaine de bêtes.

PAR LE PRÉSIDENT :

2215 Et il y a la question très précise de monsieur Jacob qui était à l'effet, est-ce que vous connaissez l'existence d'une étude particulière où on a réussi à remonter un troupeau dans un espace relativement dégradé de caribous qui était très bas autour de dix-quinze (10-15) individus?

2220 **PAR M. ALAIN FORT :**

2225 Bien, ce que nos spécialistes en disent en région, c'est qu'effectivement, il y a des chances, c'est pour ça qu'on fait des travaux dessus, qu'on en a fait jusqu'à récemment. C'est parce qu'on croit qu'il est possible de maintenir et d'améliorer la situation de ce petit troupeau relique là. Mais il y a une divergence de point de vue.

PAR LE PRÉSIDENT :

2230 Parfait. Donc on va attendre votre plan de rétablissement régional, s'il existe, ou en état d'avancement sur le troupeau.

PAR M. ALAIN FORT :

2235 Oui, bien, je m'informe là-dessus s'il y a des documents qu'on peut déposer, on le fera.

PAR LE PRÉSIDENT :

Et si le plan de rétablissement existe, en général il y a une bibliographie à l'intérieur du plan.

2240 **PAR M. ALAIN FORT :**

Oui, je m'informe, puis je vous donne des nouvelles là-dessus.

2245 **PAR LE PRÉSIDENT :**

C'est la réponse que nous avons, monsieur Jacob.

PAR M. HENRI JACOB :

2250 En fait, ça correspond pas à ma question, mais si monsieur trouve pas les documents, je
peux tous vous les fournir, je les ai tous, les plans de rétablissement. C'est nous autres qui a mis le
comité sur pied, on a forcé le ministère à créer ça et les communautés autochtones, nous, les
comités de citoyens ont débarqué sur ce comité-là deux (2) ans après, parce que ce qu'ils font, ça
ne fonctionne pas.

2255 **PAR LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Ça, c'est le comité de rétablissement dont on parle?

2260 **PAR M. HENRI JACOB :**

Oui, oui, on parle du comité de rétablissement, puis même au niveau du Québec, le
gouvernement voulait même pas publier son rapport de 2016. Je l'ai ici, je l'ai reçu dans une
enveloppe brune, je l'ai publié. J'ai reçu un message du bureau du ministre m'engueulant parce
2265 que je l'avais publié deux (2) ans après qu'il était fait mais qui restait sur une tablette.

On a fait un colloque en Abitibi, puis tous les spécialistes nous ont tous dit, tous les
spécialistes, c'est pour ça que je demande pas cinq (5) spécialistes, j'en demande qu'on m'en
amène un (1) seul biologiste qui est pas payé par le ministère naturellement, un (1) seul biologiste
2270 au monde, n'importe où sur la planète qui va nous dire qu'un troupeau de douze (12) caribous,
mettons-le à quinze (15) si on veut, mettons-le à vingt (20) si vous voulez, et qui est capable de
survivre, qu'il va survivre. Qu'on m'en amène un (1), puis là, je ferme ma gueule pour le reste de
mes jours là-dessus.

2275 **PAR LE PRÉSIDENT :**

On sent que vous connaissez bien le sujet.

PAR M. HENRI JACOB :

2280

Et je suis convaincu que je vais mourir avant de me fermer la gueule.

PAR LE PRÉSIDENT :

2285

Et le comité de rétablissement siégeait sur une base régulière, il avait un statut formel, il avait des notes?

PAR M. HENRI JACOB :

2290

Oui, tout ça, probablement que vous pouvez le retrouver, puis s'ils n'ont pas effacé les notes, parce que des fois ça se perd, vous allez voir qu'on était là, on était présent à chaque rencontre.

Ce qui avait été proposé, c'est de mettre des bêtes en enclos, ce que monsieur a parlé, ce que monsieur a pas dit, ils l'ont fait deux (2) fois. En 2014, ils l'ont fait, ils ont attrapé quatre (4) femelles. Là, ils les ont mises dans un enclos pour essayer de protéger les petits pour pas qu'ils se fassent manger par les ours puis les loups, parce que c'est ça qui est arrivé quand on a ouvert le terrain. Il y en a un petit qui est mort malheureusement.

2295

La deuxième année, en 2015, pas cette année, en 2015 on a fait la même chose au printemps 2015, on a attrapé quatre (4) femelles malheureusement, et ce qui devait arriver arriva, une femelle est morte. Donc on a perdu la femelle et le petit.

2300

Ça va tellement bien que cette année, en 2016, le gouvernement a décidé qu'il en attraperait pas. Ça fait que là, on a un bel enclos payé par Agnico Eagle qui est dans le bois, rien dedans!

2305

PAR LE PRÉSIDENT :

Parfait.

PAR M. HENRI JACOB :

2310

Juste pour vous donner peut-être une petite affaire! Ça vit dans les vieilles forêts, un coup que le ministère a accordé la permission de couper ces forêts-là, tu peux remettre des caribous, tu peux en remettre trois cents (300), mais tu n'auras pas une vieille forêt.

2315

Malheureusement il faudrait les garder au-dessus de cent (100) ans pour que le lichen ait le temps de revenir. Ça fait que est-ce que le ministère est prêt à investir durant cent (100) ans sur une cinquantaine de bêtes en enclos, puis les nourrir! La réponse, bien, vous la savez.

PAR LE PRÉSIDENT :

2320

On va lire votre mémoire avec intérêt. Merci beaucoup.

PAR M. HENRI JACOB :

2325

Vous lirez les médias si on reparle du caribou pour compensation! C'est pas une menace, c'est une promesse.

2330

NICOLE KIROUAC

PAR LE PRÉSIDENT :

2335

Madame Nicole Kirouac, si elle est ici. Oui madame Kirouac.

PAR Mme NICOLE KIROUAC :

Bonjour monsieur le Président.

2340

PAR LE PRÉSIDENT :

Bonjour madame Kirouac.

PAR Mme NICOLE KIROUAC :

2345

Alors j'ai décidé de pas prendre la chaise chaude, je prends la chaise plus froide!

PAR LE PRÉSIDENT :

2350

C'est correct. Je voulais juste vous demander si vous étiez ici ce matin à l'ouverture?

PAR Mme NICOLE KIROUAC :

2355

Oui j'étais là.

PAR LE PRÉSIDENT :

Vous avez entendu monsieur...

PAR Mme NICOLE KIROUAC :

2360

Oui, concernant les galeries souterraines. Cependant, monsieur le Président, j'ai toujours pas copie des cartes que j'avais demandées avec les mesures.

2365

À l'arrière, on m'a montré des cartes et ça correspond pas à ça. Alors si c'était possible, au cours de la journée, je vais être ici toute la journée.

PAR LE PRÉSIDENT :

2370

Je comprends que dans l'intervention, monsieur Lacroix, c'est monsieur Lacroix qui a dit qu'il avait les cartes et il devait les mettre en contexte et il était pour les déposer, si j'ai compris.

PAR Mme NICOLE KIROUAC :

2375

Non, je parle pas de cette carte-là.

PAR LE PRÉSIDENT :

La carte des galeries, là.

2380

PAR Mme NICOLE KIROUAC :

Je parle pas de cette carte-là. Je parle de la carte dans laquelle j'avais demandé qu'on indique les distances à Malartic, à savoir de la fosse jusqu'à la sortie de la ville, ainsi de suite.

2385

Alors les cartes que j'ai demandées hier, et on avait donné les cotes, et on a vérifié, ça correspond pas.

PAR LE PRÉSIDENT :

2390

Parfait.

PAR Mme NICOLE KIROUAC :

2395

Parfait? Le secrétaire du BAPE en arrière m'a dit qu'il vous avait transmis l'information à l'effet que ça correspond pas. On l'a regardée, lui et moi, et ça correspond pas.

PAR LE PRÉSIDENT :

2400 Ça ne correspond pas à ça. Donc ce que vous cherchez, c'est une carte qui permet de voir les distances entre la fosse, l'extension de la fosse...

PAR Mme NICOLE KIROUAC :

2405 Et chacune des sections de la ville, pour que ce soit très clair, du cimetière à la fosse, il y a combien. De l'hôpital, etc.

2410 Et quand l'extension sera également terminée, suite à une intervention qu'on avait parlé que les gens seraient davantage enclavés, ceux entre autres de la rue Laurier, du boulevard la Salle, donc à ce moment-là d'indiquer sur la même carte de la ville, avec la fosse, mais ça change à ce moment-là les distances, compte tenu de l'extension de la fosse. Ça va?

PAR LE PRÉSIDENT :

2415 On comprend, mais je veux juste compléter pour être sûr que je comprends.

Si un plan vous est remis à l'échelle et vous permet de faire la mesure de n'importe quel bâtiment que vous voulez avec n'importe quel élément de la fosse? Parce que le promoteur peut pas faire la distance pour chaque adresse civique.

2420 **PAR Mme NICOLE KIROUAC :**

Je veux pas chaque adresse. J'ai demandé ça au BAPE à Sept-Îles, et dans l'espace de deux (2) heures, j'avais toutes les cartes que j'avais demandées.

2425 Donc je suppose que, comme c'est à peu près le même type de firme qui travaille sur les études d'impact, j'imagine que ça doit être également possible. C'est supposé.

PAR LE PRÉSIDENT :

2430 Donc les premières maisons, les premières résidences?

PAR Mme NICOLE KIROUAC :

2435 Absolument, et la rue Royale à l'extrémité sud de la ville, etc. Pour qu'on soit capable de dire, bon bien, à l'extrémité sud de la ville, quand on sort de la ville en direction nord, en direction

de Rouyn, c'est quoi la distance, c'est quoi la distance dans le quartier neuf par exemple, le camping, etc., et la rue Laurier.

2440 Et quand il y aura extension finale du projet, à ce moment-là, les distances auront changé, j'imagine, le camping, la rue Laurier, etc.

PAR LE PRÉSIDENT :

2445 Parfait. Monsieur Roy, vous vous souvenez un peu de la demande de madame pour le plan?

PAR M. CHRISTIAN ROY :

2450 Oui monsieur le Président. La carte qu'on a fournie hier, il y avait une échelle dessus, monsieur le Président. On est en mesure, on comprend bien la demande.

PAR LE PRÉSIDENT :

Vous êtes capable d'établir les distances?

2455 **PAR M. CHRISTIAN ROY :**

Oui. J'ai pris en note ce que madame Kirouac a mentionné, on va mettre ces distances-là, on va fournir le plan, monsieur le Président.

2460 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Merci, c'est gentil.

PAR Mme NICOLE KIROUAC :

2465 Merci.

PAR LE PRÉSIDENT :

2470 Votre première question.

PAR Mme NICOLE KIROUAC :

2475 Oui. Alors mes deux (2) questions, monsieur le Président, se rattachent au principe, le premier principe de l'article 6 de la Loi sur le développement durable, à savoir santé et qualité de vie. Moi, là, je parle des personnes et je parlerai pas du caribou.

2480 Alors ma première question, je voulais savoir, le promoteur a déposé une analyse toxicologique indépendante, alors je voudrais savoir si la Santé publique de l'Abitibi-Témiscamingue a été consultée? Est-ce qu'elle l'a vue? Est-ce qu'elle a une opinion par rapport à ce document-là?

PAR LE PRÉSIDENT :

2485 Parfait, la question est très claire. Monsieur Bessette.

PAR M. STÉPHANE BESSETTE :

2490 Oui, le document nous a été présenté. Par contre, on avait eu des courts délais avant de se faire présenter le document, donc on n'avait pas eu le temps de regarder ça dans le détail.

On a pris plus de temps pour le regarder, et puis à propos de certains éléments, j'inviterais Frédéric Bilodeau à commenter certains aspects.

2495 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Bilodeau.

PAR M. FRÉDÉRIC BILODEAU :

2500 On a quelques réserves face à l'étude qui a été présentée par Sanexen. Premièrement, il y a trois (3) points importants. Le premier, c'est surtout au niveau de la représentativité des données des stations de qualité de l'air.

2505 Là, il a été mentionné à l'étude que ces données-là étaient représentatives pour l'ensemble de la population. Je demanderais à Sanexen, ou on pourra peut-être me corriger, j'essaie juste de lancer les faits qu'on a compris dans leur étude.

2510 Nous autres, on a des réserves face à ça. C'est suite à des préoccupations des citoyens, dans le fond, qu'on demanderait que soit vérifiée empiriquement la validité de ces données-là.

Donc est-ce qu'à la station A2, par exemple, on a les mêmes concentrations que dans le milieu du quartier Laval par exemple! Ça, c'est le premier point.

2515 Deuxième point, il a été avancé dans l'étude que le projet minier n'a eu aucun effet sur la santé. Pour le passé, nous, on a un sérieux doute face à ça. On en a discuté amplement avec les PM_{10} qui n'ont jamais été mesurées dans le passé, et dans le fond, on peut pas exclure hors de tout doute qu'il n'y a pas eu d'effets à la santé, du moins sur la santé respiratoire dus à ces émissions de poussières là, tout simplement parce que ça n'a jamais été mesuré.

2520 Le troisième point, en fait, on a décelé une certaine contradiction dans l'étude du promoteur et de Sanexen. C'est par rapport au contaminant, le chrome hexavalent.

2525 Donc au chapitre 4 de l'étude d'impact, c'est mentionné clairement qu'on évalue les concentrations de chrome hexavalent à huit pour cent (8 %) du chrome total. Dans l'étude de Sanexen, on dit que ces concentrations-là sont négligeables. Donc ça, c'est une première constatation.

2530 À ce niveau-là, ça l'a des implications majeures, en fait, parce que le chrome hexavalent, c'est un cancérigène. Ça a une implication majeure dans le sens, dans l'étude toxicologique. Donc en tenir compte ou pas.

2535 Selon notre analyse, nous, au début, on a fait une analyse du risque aussi, j'en parlerai pas tout de suite, j'aimerais juste questionner un peu le promoteur face à ça, on voudrait qu'il se positionne, soit est-ce qu'il y a réellement huit pour cent (8 %) ou est-ce que ces concentrations-là sont négligeables? Donc il y a quand même un éclaircissement à avoir à ce niveau-là.

2540 Deuxièmement, dans l'étude, comment on est arrivé à qualifier le chrome hexavalent de négligeable, puis pourquoi il a été exclu de l'étude, concevant qu'en 2008, dans l'étude de Sanexen, on en avait tenu compte, on avait préconisé le critère de la Californie pour évaluer le risque cancérigène.

2545 Puis si on utilisait ce critère-là avec les données qu'on a, si on considérait qu'il y a huit pour cent (8 %) de chrome hexavalent, on tombait avec un risque cancérigène non négligeable, bien, avec les concentrations passées.

Nous, on voulait comprendre, dans le fond, c'est quoi l'argumentation de Sanexen pour rendre négligeables, pour juger négligeables les concentrations. On a eu la réponse, puis de toute façon, elle était exposée dans leur étude.

2550 Par rapport à ça, on a demandé un avis à l'INSPQ par rapport à cette argumentation-là, et on l'a reçu hier. Donc je vais vous le lire.

«Bonjour Frédéric. À la suite de notre brève conversation de ce matin, après avoir examiné les documents que tu nous as transmis, voici nos principaux constats.

2555 «Un, usage contradictoire des mesures effectuées en 2012. Sur la base d'une caractérisation des concentrations de chrome et d'analyse de sa spéciation à partir de quarante-trois (43) échantillons d'air prélevés à Malartic en 2012, la compagnie Canadian Malartic GP conclut dans l'étude d'impact environnementale effectuée par WSP que la concentration de chrome hexavalent représente environ huit pour cent (8 %) de la concentration de chrome totale.

2560 «D'autre part, la compagnie conclut – bon, OK, ça, c'est ce que j'ai exposé – nous sommes d'avis que ces deux (2) conclusions divergent et que la compagnie devrait explicitement mentionner si elle considère que le chrome hexavalent est présent dans l'air de Malartic ou non – bon ça, je l'ai dit aussi.

2570 «Question soulevée par des concentrations supérieures dans les blancs – ça, c'est par rapport à l'argumentation de Sanexen pour juger négligeable le chrome hexavalent – comme mentionné au point 1, le chrome hexavalent n'a pas été retenu dans l'évaluation du risque de Sanexen car selon eux, la concentration de chrome hexavalent dans l'air de Malartic est négligeable. La compagnie justifie cette position sur la base de l'analyse de la spéciation en chrome citée précédemment pour lequel les concentrations de chrome hexavalent dans les échantillons d'air sont plus élevés que celles mesurées dans les blancs de laboratoire. Nous avons discuté brièvement avec notre laboratoire afin de préciser notre compréhension de cet enjeu analytique.

2575 «Il nous semble que les résultats rapportés aux tableaux 1 et 2 du mémo technique de Sanexen du 14 juin qui a été envoyé à la Direction de santé publique soulèvent des interrogations en lien avec les qualités de la méthode analytique ou encore avec une possible contamination des blancs.

2580 «Nous croyons que Sanexen devrait démontrer que ces possibilités ont été exclues avant de conclure que la concentration de chrome hexavalent est négligeable et d'exclure ce contaminant de leur évaluation de risque.

2585 «En d'autres mots, selon nous, le chrome hexavalent devrait figurer dans l'évaluation de risque tant qu'il n'a pas été démontré que les concentrations élevées de blancs ne sont pas tributaires soit des méthodes d'analyse ou d'une contamination des filtres.

2590 «À cet effet, au tableau D-5 de l'annexe D de l'évaluation du risque, Sanexen mentionne que
des échantillons de chrome ont été exclus de l'analyse de la qualité de l'air en 2007, car les
concentrations mesurées dans les blancs étaient plus élevées que celles mesurées dans les
échantillons terrain. On y explique aussi que les échantillons exclus avaient été prélevés sur
2595 d'autres types de filtre que des filtres de quartz. Est-ce que cela pourrait être également une
explication des résultats de 2012?

«Point 3, nécessité de l'expertise du MDDELCC. Comme le point précédent nous porte
essentiellement sur la qualité, la caractérisation environnementale, il serait intéressant de
demander l'avis du MDDELCC sur la question des concentrations élevées de chrome dans les
2600 blancs de laboratoire. Le ministère détient certainement l'expertise nécessaire pour juger de ce qui
nous semble une incohérence.

«4, choix de la valeur attribuée aux échantillons sous la limite de détection. Au sujet de la
prise en compte des échantillons sous la limite de détection, selon nos lignes directrices – celles de
2605 l'INSPQ – si quinze pour cent (15 %) ou moins des échantillons sont sous la limite de détection,
alors la moitié de la limite de détection doit être utilisée dans les non-détectés. Si ce pourcentage
est plus élevé que quinze pour cent (15 %), alors la valeur employée devrait être celle équivalente
à la limite de détection.

2610 «Selon le tableau 2 du mémo technique du 14 juin 2016, trente-trois pour cent (33 %) des
mesures de chrome hexavalent sont sous la limite de détection.

«En terminant, toujours selon le même mémo, on mentionne que les quarante-trois (43)
échantillons ont été prélevés entre mars 2012 et mai 2013. Or, les résultats ne montrent que des
2615 échantillons obtenus entre mars 2012 et décembre 2012. Est-ce dire que d'autres analyses ont été
réalisées? Il pourrait être pertinent de valider cette information auprès de la compagnie.»

Voilà!

2620 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Bien. Donc je vais vous inviter à déposer l'avis. J'ai une grande mémoire, mais là!

PAR M. FRÉDÉRIC BILODEAU :

2625 Oui, c'est long.

PAR LE PRÉSIDENT :

2630 Compte tenu de la somme de vos éléments. Mais j'ai retenu les trois (3) points, puis je vous remercie. On va faire quelques questionnements sur ça.

 Je pense aller avec madame Roio, parce que le ministère a approuvé les localisations des stations d'échantillonnage de l'air.

2635

PAR Mme ALEXANDRA ROIO :

 Monsieur, je comprends, pour les questions de positionnement de la station, par contre si c'est pour un avis sur l'étude de Sanexen, notre ministère en a pris connaissance très récemment, une présentation du résumé, puis il devra être demandé en acceptabilité et être analysé.

2640

 Donc nous, on n'a pas effectué une analyse aussi exhaustive que les gens de la DSP.

PAR LE PRÉSIDENT :

2645

 Parfait. Mais ça, je vous le demande pas.

PAR Mme ALEXANDRA ROIO :

 Parfait. Donc pour le positionnement des stations, je passe la parole à ma collègue, Laurence Grandmont.

2650

PAR LE PRÉSIDENT :

 Et la question que je me pose sur la localisation des stations, c'est qu'est-ce qui permet de dire, je comprends les critères de localisation, monsieur Boulet nous les a expliqués clairement, mais une fois qu'on les a localisés là, comment on peut dire qu'ils sont représentatifs de la situation vécue par la population aux différents endroits où ils se situent? C'est ce que j'ai compris de votre interrogation, monsieur Bilodeau.

2655

2660

PAR Mme LAURENCE GRANDMONT :

 Je vais renvoyer la balle directement à monsieur Boulet, je pense que c'est le mieux placé pour répondre.

2665

PAR LE PRÉSIDENT :

Parfait. Monsieur Boulet, je pense que monsieur Bilodeau va vous laisser sa place.

2670 **PAR M. GILLES BOULET :**

2675 Monsieur le Président, monsieur le Commissaire, bonjour. Donc comme vous venez juste de le mentionner, en fonction des critères, les critères de localisation du ministère, on estime que la station, on parle de la station sud, est représentative du quartier Sud. Ça, c'est la théorie en fonction des critères de localisation. C'est le constat qu'on pose.

Par ailleurs...

2680 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Le constat ou l'hypothèse que vous formulez?

2685 **PAR M. GILLES BOULET :**

Oui, c'est hypothèse, excusez-moi. Mais cette hypothèse-là repose non seulement sur les critères de localisation, mais aussi sur la connaissance qu'on a de la dispersion atmosphérique.

2690 Et dans ce cas-ci, les sources d'émissions, la fosse, l'usine de traitement, les concasseurs sont situés au sud de la ville de Malartic. Donc ce à quoi on s'attend, et c'est ce que nous montre la modélisation, on s'attend à ce que la concentration des différents contaminants, en particulier les particules en suspension, que cette concentration diminue graduellement au fur et à mesure qu'on s'éloigne des sources.

2695 Donc les concentrations attendues seraient maximales dans le quartier Sud où se retrouve la station A2.

PAR LE PRÉSIDENT :

2700 Quand on voit l'allure, tu sais, avec la mine, la butte, l'écran, et après, on a l'impression qu'avec ces courants d'air, ça devrait créer une turbulence de l'autre côté, ça fait comme une turbulence et ça doit modifier la qualité de l'air du côté nord de la butte-écran, est-ce que la modélisation tient compte de ces choses-là?

PAR M. GILLES BOULET :

2705

En fait, les modélisations tiennent compte en partie, la modélisation tient compte du fait que la butte, son impact, c'est de faire en sorte que le panache de fumée ou de contaminants, au lieu de sortir de la fosse au niveau du sol, bien, il va sortir à une hauteur de quinze mètres (15 m) qui est la hauteur de la butte. Donc ça, c'est pris en compte.

2710

Par ailleurs, quel est l'impact de la butte comme telle versus la localisation de la station! On peut dire ceci. C'est que la station sud est située à cent sept mètres (107 m) du pied de la butte. L'échantillonneur, lui, ou la station, comment dire, l'échantillonneur de particules se retrouve à une hauteur de trois point cinq mètres (3,5 m).

2715

Donc quand on fait le calcul, on se rend compte que l'échantillonneur de particules se retrouve à une distance de plus de neuf (9) fois la hauteur effective de la butte, la hauteur effective de la butte étant la hauteur de la butte mesurée par rapport à l'échantillonneur. C'est technique tout ça, mais ce qu'il faut retenir, c'est le facteur 9 dont je viens de vous parler.

2720

Donc ça, ça procure un dégagement suffisant par rapport à la butte, pour permettre une mesure qui est représentative.

2725

Dans un exposé précédent, j'ai mentionné des critères de localisation. On essayait de s'éloigner de deux (2) fois la hauteur des obstacles. Je parlais de maisons, je parlais d'arbres. En météorologie, quand on souhaite mesurer le vent, la vitesse et la direction du vent, les critères nous dirigent, on doit installer notre station météorologique à une distance supérieure à huit (8) à dix (10) fois la hauteur de l'obstacle.

2730

Donc dans ce cas-ci, l'échantillonneur de particules est à une distance de plus de neuf (9) fois la hauteur effective de la butte. Donc on est dans les «ranges» acceptables au niveau du positionnement de la station.

PAR LE PRÉSIDENT :

2735

Oui, j'ai une question. Donc si on voulait s'assurer de la représentativité, parce que là, on l'hypothèse, on l'assume au départ, on localise là où il y a de la place, on se retrouve donc dans une certaine structure. Spontanément quand on regarde le territoire, puis on regarde la localisation des stations, on se dit, bien, comme néophyte, on se dit, mais pourquoi elles ne sont pas sur les toits ou au milieu de l'espace pour représenter, dans le centroïde mettons de chacune des zones, pour représenter chacune des zones! Donc spontanément, on se pose ces questions-là.

2740

2745 Donc je me dis, comment est-ce qu'on pourrait faire pour s'assurer que la station 1 l'échantillonnage est représentatif de l'adresse ou du secteur X, et que la section 2 est représentative de tel autre?

2750 Je sais que dans certains domaines, il y a des genres de polygone qu'on va faire, le polygone de Thiessen, on va dire, prenons une concentration, on va dire, bon, de tel autre et tel autre, puis on va diviser les distances.

Mais ici, si on fait ça, on se retrouve avec toutes les résidences au milieu des jonctions des côtés des polygones, mais plus du tout dans les polygones.

2755 Alors on se demande à quel point ça peut être représentatif. Je trouve la question de la Santé publique très légitime à cet égard.

PAR M. GILLES BOULET :

2760 Effectivement, si vous permettez, nous aussi, on trouve la question pertinente.

Il y a eu, comme le disait monsieur Bessette lors de la première séance mardi soir, il y a eu des discussions la semaine dernière entre le ministère, la DSP et la minière pour améliorer le suivi dans le quartier Sud, et justement pour répondre éventuellement à la question, est-ce qu'effectivement, la station sud est représentative du quartier Sud!

2765 Et les discussions tournent alentour d'une amélioration qui pourrait être apportée au suivi de la qualité de l'air dans le quartier Sud par l'ajout d'un échantillonneur de particules dans le secteur de la rue Laval qui reste à identifier précisément l'emplacement.

2770 **PAR LE PRÉSIDENT :**

La station 4. Et vous avez votre station mobile qui pourrait servir à ça aussi, j'imagine?

2775 **PAR M. GILLES BOULET :**

La station mobile du promoteur a été proposée pour faire le suivi au moment de la construction, du rallongement de la butte-écran.

2780 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Elle pourrait servir à faire une validation...

PAR M. GILLES BOULET :

2785 L'instrument, peu importe que ce soit, oui. Donc il y a ce projet-là sur la table de vérifier le niveau de représentativité de la station sud par l'ajout d'un échantillonneur.

PAR LE PRÉSIDENT :

2790 C'est clair, donc pour la localisation, moi, ça va.

On peut aller au deuxième point, c'était sur l'effet sur la santé, pour dire qu'il n'y a pas d'effets sur la santé. Ça semble relativement difficile, étant donné qu'il n'y a pas eu de mesures – j'espère, monsieur Bilodeau, il faut que vous m'aidiez un peu, que ce soit plus clair que ça, parce qu'avec ce que je viens de dire, j'aurai pas grand réponse!

2795

PAR M. FRÉDÉRIC BILODEAU :

2800 En fait, en l'absence de données de PM_{10} – là, on parle du passé, bien entendu – on peut pas exclure hors de tout doute qu'il n'y a pas eu d'effets sur la santé respiratoire des citoyens de Malartic.

À la première séance qu'il y a eu mardi soir, si je me rappelle bien, le ministère a avoué – bien ça, c'était selon nos hypothèses – que s'il y a des dépassements de la poussière totale, on pourrait effectivement avoir un dépassement des critères de l'OMS de PM_{10} .

2805

Donc on peut pas exclure ça hors de tout doute, vu qu'on les a pas mesurés.

Puis aussi, bien, c'est ça, on n'a pas mesuré non plus, on veut pas faire de lien avec les personnes qui ont eu des problèmes respiratoires non plus.

2810

Nous, on a fait une analyse dans les dernières années des hospitalisations à Malartic, des consultations en urgence et la consommation d'aérosol, c'est-à-dire de pompes pour l'asthme, etc., on n'a pas des résultats très significatifs.

2815

Mais même si on en avait, on pourrait pas établir de lien de causalité tout simplement parce que le contaminant en question n'a pas été mesuré.

PAR LE PRÉSIDENT :

2820 Donc vous avez fait cette étude, et c'était une de nos questions que nous avons, est-ce que vous pouvez la déposer?

PAR M. FRÉDÉRIC BILODEAU :

2825 C'est pas une étude. C'est des résultats statistiques. Je pourrais vous les fournir. Comme je
dis, il y a trois (3) facteurs qui ont été analysés. Le premier, c'est les hospitalisations. On a repéré par
exemple avec les hospitalisations qu'il y a effectivement, depuis l'entrée en fonction de la mine,
depuis 2010, dans nos analyses, on a une augmentation des hospitalisations pour les maladies
respiratoires significatives. Par contre, c'est un nombre très faible. Ça vaut ce que ça vaut.

2830 Ensuite, pour les consultations à l'urgence, on n'a rien de significatif, ni même pour les
aérosols. Donc on a un indicateur qui est significatif, mais comme je vous disais, on peut pas établir
de lien de causalité.

2835 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Donc vous pouvez joindre à ce tableau, ces trois (3) tableaux, un commentaire qui
permet d'interpréter un peu ce que vous venez de dire?

2840 **PAR M. FRÉDÉRIC BILODEAU :**

Oui, pas de problème.

PAR LE PRÉSIDENT :

2845 Merci. Donc ça m'amène à la question du chrome! Si je ne m'abuse.

Donc là, j'aimerais entendre le promoteur sur la question du chrome hexavalent.

2850 **PAR M. CHRISTIAN ROY :**

Oui monsieur le Président. J'inviterai Marie-Odile Fouchécourt, probablement, monsieur le
Président, qu'on va demander un petit peu de temps pour préparer la réponse aussi, préparer des
documents, des choses comme ça.

2855 Ça fait que ce qu'on vous proposerait aussi, selon madame Fouchécourt, c'est de nous donner
l'opportunité durant l'heure du repas de préparer certains documents, monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT :

2860

Oui, bien, remarquez qu'on devra ajourner d'ici cinq (5) minutes approximativement, ça permet de voir comment vous pouvez aborder la réponse dans un premier temps, puis on pourra reprendre avec ça après le dîner. Avec madame Kirouac à la table.

2865

PAR Mme MARIE-ODILE FOUCHÉCOURT :

Merci monsieur le Président. Je vous propose donc de faire des réponses un peu, je dirais générales, sans rentrer dans les détails, puis on va préparer pour pouvoir afficher à l'écran éventuellement des figures ou des données plus précises cet après-midi.

2870

Bien, la représentativité des stations, je pense que ça a été assez bien répondu par le ministère. Moi, dans ma tête, si une station est recommandée par le ministère, selon les critères du ministère, pour moi, c'est représentatif de ce qu'on respire. Je pense que c'est pas à nous en tant qu'évaluateurs de risque de dire qu'une station recommandée par le ministère va pas être représentative.

2875

PAR LE PRÉSIDENT :

2880

Non, mais je pense que c'est à vous de dire qu'il y a des limites qui sont rattachées à la localisation des stations.

PAR Mme MARIE-ODILE FOUCHÉCOURT :

2885

Bien, il y a certaines limites, c'est certain, mais on peut pas vraiment faire mieux. Si on va se placer entre deux (2) immeubles, il va y avoir des autres choses qui vont faire que c'est pas plus correct que d'être dans un parc.

PAR LE PRÉSIDENT :

2890

Et vous aviez une section sur les limites, en avez-vous fait mention?

PAR Mme MARIE-ODILE FOUCHÉCOURT :

2895

Sur ce point-là précisément non, je ne pense pas. Pour moi, ça répond aux standards de qualité de stations d'échantillonnage.

Pour ce qui est des PM₁₀, bien, je voudrais préciser que l'étude de risque sur la santé, le document, le rapport ne concernait pas les PM₁₀. Ce rapport concernait uniquement les paramètres

2900 qui étaient mesurés dans le cadre du programme de suivi environnemental, donc qui répondaient aux demandes du certificat d'autorisation et de tout ce qui tourne autour du projet.

Donc il s'agissait uniquement des paramètres qui ont été mesurés de façon régulière et standardisés selon les attentes du ministère.

2905 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Et vous avez mesuré le chrome?

2910 **PAR Mme MARIE-ODILE FOUCHÉCOURT :**

Oui, je vais y venir après.

PAR LE PRÉSIDENT :

2915 Le chrome hexavalent?

PAR Mme MARIE-ODILE FOUCHÉCOURT :

2920 Oui. Donc c'est pourquoi les PM₁₀ ne faisaient pas partie de cette étude-là.

2925 Ceci dit, suite aux préoccupations exprimées par la DSP, une note technique, en fait, une évaluation dont on a parlé hier a été faite pour les PM₁₀ sur la base des quelques données qui étaient disponibles. On pourra y revenir tout à l'heure si vous voulez, mais cet avis concluait, sur la base des données disponibles, qu'il ne semblerait pas qu'il y ait des risques causés par les PM₁₀ en se basant sur les données de la dernière année qui étaient les données les plus fréquemment mesurées.

2930 Pour ce qui est du chrome, effectivement, le chrome a été mesuré depuis 2012 avec huit (8) autres métaux à la station A2 uniquement.

Les données étaient estimées en chrome total. On a eu des données de spéciation sur quarante-trois (43) échantillons qui nous ont été fournis, les résultats ont été fournis par WSP.

2935 Suite à un questionnement justement de la DSP, je pense, j'ai écrit une note technique qui expliquait pourquoi on n'a pas retenu le chrome VI. On aura une figure que je pourrai vous afficher tout à l'heure, mais grosso modo, en fait, on s'est aperçu qu'en regardant les blancs, les concentrations dans les blancs étaient comprises entre non détectées, la limite de détection était de

un microgramme (1 µg) par filtre analysé. Donc dans les blancs, les concentrations variaient entre, inférieures à un (1 µg) et six microgrammes (6 µg) pour les filtres.

2940

Dans les échantillons d'air à la station, les concentrations de chrome VI, les quantités de chrome VI étaient toujours inférieures ou égales à quatre (4 µg). Il y avait un échantillon à quatre (4 µg), puis tous les autres à trois (3 µg) ou moins.

2945

Et en fait, on a regardé s'il y avait une corrélation – donc déjà, ça nous indiquait qu'a priori, il y en avait pas plus dans les échantillons verts que dans les témoins.

2950

On a également fait un graphique qui visait à voir s'il y avait une corrélation entre la quantité de chrome total et la quantité de chrome VI, puis en fait, ça montre que c'est plutôt le contraire. Les valeurs de chrome VI élevées sur les filtres – élevées étant moins de quatre (4 µg) – les plus élevées sur les filtres étaient observées quand la quantité de chrome total était faible.

2955

Et quand on avait des quantités de chrome plus élevées, de l'ordre de trente (30 µg) à soixante-dix microgrammes (70 µg) par filtre, les quantités de chrome VI sur le filtre étaient de moins de deux microgrammes (2 µg).

2960

Donc il y a comme vraiment pas de corrélation entre plus il y a de chrome et plus il y a de chrome VI, ça marchait pas. Donc c'est ça qui nous a amenés à conclure que les quantités de chrome VI mesurées sur filtre n'avaient aucun rapport avec les quantités de chrome émises par la mine.

PAR LE PRÉSIDENT :

2965

Parfait. On va revenir sur ça après le lunch. Il est midi.

J'ai un conflit d'horaire à vous faire part! C'est qu'on avait convoqué le Comité de suivi pour le tout début de l'après-midi, donc ce que je vais suggérer, c'est de vérifier avec madame Olivier à l'arrière pour l'intervention.

2970

Donc je voudrais terminer celle-là avant d'entendre le Comité de suivi. On verra si ça cause un problème.

Mais c'est sûr que la prochaine intervenante à qui on revient, c'est madame Kirouac.

2975

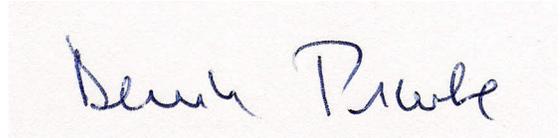
Merci et bon appétit.

2980

SÉANCE AJOURNÉE AU 16 JUIN 2016 À TREIZE HEURES QUINZE (13 H 15)

2985

Je, soussignée, DENISE PROULX, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription de l'enregistrement numérique.

A rectangular box containing a handwritten signature in blue ink that reads "Denise Proulx".

DENISE PROULX, s.o.

2990